



Assemblée nationale

journal des Débats

Quatrième session — 29^e Législature

Le vendredi 23 mars 1973

Vol. 13 - N° 5

Président: M. Jean-Noël Lavoie

TABLE DES MATIÈRES

Dépôts de documents	
Lettres adressées à M. Herb Gray.145
Questions orales des députés	
Livre vert sur les communications.145
Regroupement forestier.146
Emprisonnement des chefs syndicaux.147
Investissements industriels.147
Protection des* denturologistes.148
Investissements étrangers.148
Traversiers de Lévis.149
Usine de Kipawa.150
Reprise du débat sur le discours inaugural	
M. Aurèle Audet.150
M. Jean-Paul L'Allier.152
M. Charles Tremblay.158
M. Philippe Demers.161
M. J.-Aurélien Roy.164
M. William Tetley.169
Ajournement170
Annexe — Tableau V du rapport Gray.171

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances
Adresse: Comptable de l'Assemblée nationale, Québec*

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

(Dix heures neuf minutes)

M. LAVOIE (président): A l'ordre, messieurs !

Affaires courantes.
 Dépôt de rapports de commissions élues.
 Dépôt du rapport du greffier en loi sur les projets de loi privés.
 Présentation de motions non annoncées.
 Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.
 Présentation de projets de loi au nom des députés.
 Déclarations ministérielles.

Dépôt de documents.

M. TETLEY: M. le Président... Ah, pardon!

M. CHOQUETTE: Mon honorable collègue.

M. TETLEY: Mon cher député, après vous!

M. PAUL: C'est beau, le gouvernement, ils ne s'entendent pas!

M. TETLEY: Vous voyez que c'est une équipe, une belle équipe !

Lettres adressées à M. Herb Gray

M. TETLEY: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer deux lettres adressées par moi au gouvernement fédéral. La première lettre est datée du 14 juin 1972, à M. Herb Gray, au sujet du projet de loi C-201, Loi sur l'examen des prises de contrôle par des étrangers. La deuxième lettre est datée du 15 mars 1973 et adressée à M. Alastair Gillespie, au sujet du projet de loi C-132, Loi sur l'examen de l'investissement étranger.

LE PRESIDENT: L'honorable ministre de la Justice.

M. CHOQUETTE: M. le Président, je voudrais déposer un rapport intitulé "La justice au-delà du 50e parallèle" et, en anglais; "The Administration of Justice beyond the 50th Parallel", pour nos honorables collègues péquistes.

LE PRESIDENT: Messieurs, je voudrais déposer le rapport annuel de la bibliothèque de la Législature, pour les activités couvrant la période du 15 février 1972 au 28 février 1973.

Questions orales des députés.

L'honorable député de Chicoutimi.

Livre vert sur les communications

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. le Pré-

sident, je désirerais poser une question au ministre des Communications, concernant le livre vert publié par le gouvernement central. Est-ce que le ministre des Communications a pris connaissance des suggestions du livre vert sur les communications, déposé aux Communes, hier, par le ministre responsable?

Deuxièmement, le ministre contestera-t-il la mise en principe de la juridiction fédérale sur la câblovision énoncée dans ce livre vert? A-t-il d'autre part, l'intention de provoquer un débat public sur ce document qui ne contiendrait pas un énoncé de politique ferme mais, au dire même de M. Pelletier, de simples propositions?

Et, enfin, le ministre est-il d'accord sur la possibilité d'établir une double réglementation pour laquelle l'activité internationale et interprovinciale des sociétés exploitantes relèverait de l'autorité fédérale et celle de caractère intraprovincial, de l'autorité provinciale?

M. L'ALLIER: J'ai pris connaissance, en fin de journée hier, du livre vert déposé par le ministre fédéral des Communications, qui nous a été communiqué effectivement une dizaine de minutes avant d'être déposé au Parlement fédéral. Je n'ai pas eu le temps d'analyser les propositions, les suggestions ou les hypothèses de travail qui y sont contenues, je ne peux donc de ce fait répondre aux deux dernières questions du député de Chicoutimi, à savoir si ces propositions de travail vont faire l'objet d'un débat public.

En fait, probablement que oui. Il est évident que la population québécoise s'intéressera à ça, et il est possible également que nous ayons à en discuter en commission parlementaire ou ailleurs au moment de préparer la position définitive que nous adopterons là-dessus.

Pour ce qui est de la double réglementation, il semble effectivement qu'il y ait abiguïté dans ce document à ce sujet. On ouvre la porte et on la referme en même temps. On parle de balkanisation et de double réglementation. Il faudra encore une fois analyser de façon très serrée ce document de travail — c'est le seul commentaire que je voudrais faire à ce moment-ci — qui en fait reprend en gros la même problématique que la politique québécoise de communications que nous avons publiée, sauf qu'on ne l'applique pas à la même collectivité.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Question additionnelle. Est-ce que le ministre pourrait nous dire s'il y a eu, avant la publication de ce livre vert du gouvernement fédéral, consultation avec le ministre provincial des Communications par voie de lettre, par rencontre ou par tout autre moyen, soit au niveau des fonctionnaires ou à celui du ministre? Est-ce qu'il semble que ce livre vert du gouvernement central ait tenu compte un tant soit peu de la politique énoncée par le gouvernement du Québec?

M. L'ALLIER: Il n'y a pas eu de rencontre de consultation, M. le Président, sur le livre vert comme tel. J'avais effectivement à la suite d'une lettre qu'il m'adressait, indiqué à M. Pelletier ma disponibilité à le rencontrer à Montréal sur cette question. Comme il est retenu à Ottawa et moi à Québec, je n'ai pas eu de réponse positive quant à une rencontre préalable sur le livre vert. Donc, aucune consultation préalable avec lui sur le livre vert. Par ailleurs, M. Pelletier a annoncé hier qu'il y aurait éventuellement une conférence fédérale-provinciale sur les communications en juillet; je ne sais pas s'il s'agit d'une date proposée ou arrêtée, je ne sais pas s'il s'agit d'invitation ou de convocation. Pour ma part, après vérification ce matin avec les services du courrier du ministère, nous n'avons pas reçu de telle invitation.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Une dernière question additionnelle, M. le Président. Est-ce que, dans ces propositions de conférence fédérale-provinciale, le ministre des communications a été pressenti avant que le ministre n'annonce qu'il y aura telle conférence fédérale-provinciale et est-ce qu'on aurait déjà soumis au ministre provincial des Communications l'ordre du jour des sujets qui seraient éventuellement discutés à cette éventuelle conférence fédérale-provinciale?

M. L'ALLIER: M. le Président, le député de Chicoutimi sait qu'il doit y avoir une conférence interprovinciale des ministres des Communications en mai prochain. Pour ce qui est de la conférence fédérale-provinciale dont fait état, semble-t-il, M. Pelletier, nous n'en avons été saisi d'aucune façon et nous n'avons pas été pressenti pour une date ou une époque pour cette conférence fédérale-provinciale. La première nouvelle que j'en ai eue a été en lisant le magazine hebdomadaire TV-Hebdo qui rapportait une entrevue de M. Pelletier dans laquelle celui-ci disait textuellement que suite à la conférence interprovinciale des ministres des Communications il y aurait une conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications. C'est comme ça que j'ai appris que c'était un projet fédéral et non pas le résultat d'un consensus fédéral-provincial.

Ceci dit, M. le Président, je voudrais préciser que cela ne veut pas dire que nous nous opposons, bien au contraire, à ce genre de rencontre. Nous sommes prêts à participer à cette rencontre, mais pour répondre précisément à la question, la rencontre fédérale-provinciale n'est pas le résultat d'une entente préalable entre les parties.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Si le président me le permet, est-ce que le ministre provincial des Communications pourrait faire connaître à la Chambre, par la voie de la commission parlementaire, les propositions qu'il entend soumettre à la rencontre interpro-

vinciale et, plus tard, à la rencontre fédérale-provinciale sur la politique des communications du Québec?

M. L'ALLIER: Oui, M. le Président, j'ai l'intention en temps utile, lorsque les dossiers seront suffisamment étoffés et lorsqu'il y aura suffisamment de choses à discuter, de soumettre cette question en même temps que d'autres à la commission parlementaire.

Regroupement forestier

LE PRÉSIDENT: Le député de Frontenac.

M. LATULIPPE: Ma question s'adresse au ministre des Terres et Forêts. Est-ce que le ministre est en mesure de nous dire si les rumeurs qui circulent à l'effet que le gouvernement s'apprête justement à travailler à l'implantation d'un regroupement forestier dans le nord du comté de Frontenac et le sud du comté de Beauce sont véridiques?

Si oui, est-ce qu'il s'agit d'un programme de corporation privée? S'il s'agit d'une corporation privée, est-ce qu'il s'agit d'une corporation à type coopératif ou autre et est-ce qu'il s'agit d'un projet subventionnable par le gouvernement, par son ministère, ou encore par d'autres organismes gouvernementaux?

M. DRUMMOND: M. le Président, ce n'est pas une rumeur. On a reçu une demande des intéressés du sud de la Beauce et du comté de Frontenac, pour l'installation d'un groupement forestier dans la région, sous la forme d'une entreprise privée; les actionnaires qui sont là-dedans sont les intéressés. On a reçu deux projets et on les étudie actuellement. Sur quoi porte la dernière partie de la question?

M. LATULIPPE: Est-ce qu'il s'agit d'un projet subventionnable?

M. DRUMMOND: Oui, certaines subventions sont impliquées là-dedans.

M. LATULIPPE: Une question supplémentaire, M. le Président. Est-ce que le ministre pourrait étudier également la possibilité de savoir s'il ne serait pas plus avantageux de recommander que ce soit une formule coopérative au lieu d'une formule à caractère privé?

M. DRUMMOND: Disons que ce n'est pas notre suggestion. C'est une formule qui a été adoptée par les intéressés. La différence entre une formule coopérative et une formule d'actionnaires, c'est que les intéressés sont les actionnaires, selon la valeur des terres qu'ils mettent là-dedans. La formule est donc coopérative dans le sens que tout le monde y participe, mais selon la valeur des terres qu'ils apportent au groupement. Alors, je pense qu'on peut discuter toutes les formules de ce genre pendant l'étude des crédits.

M. ROY (Beauce): M. le Président, une question additionnelle sur le même sujet. Est-ce que le ministre pourrait nous dire s'il est exact que le projet initial soumis au ministère des Terres et Forêts aurait été refusé? Si ce projet a été refusé, j'aimerais que le ministre nous dise pour quelles raisons il a été refusé.

M.DRUMMOND: Je pense avoir dit au commencement qu'on a reçu un projet pour cette demande et je pense aussi que ces gens ont déjà reçu leur charte. Ils vont recevoir une subvention d'ici peu, ce n'est donc pas une question de refus. C'est dans la politique du ministère d'encourager ces sortes de groupements qui veulent vraiment mettre en ordre l'aménagement et la production des forêts privées.

M. BELAND: Question supplémentaire, M. le Président. Est-ce que l'honorable ministre, dans le même ordre d'idées, aurait pris connaissance de la demande faite par un groupe de Sainte-Sophie-de-Lévrard, comté de Nicolet?

M. DRUMMOND: A ce moment-ci, je ne peux pas le vérifier, mais je peux le demander au ministère et répondre la semaine prochaine. Encore ici, je pense que c'est le genre de question qu'on peut poser durant l'étude des crédits.

Emprisonnement des chefs syndicaux

LE PRESIDENT: L'honorable député de Bourget.

M. LAURIN: Ma question s'adresse au ministre de la Justice. En ce qui a trait à l'emprisonnement des chefs syndicaux, est-ce que le gouvernement va continuer à tergiverser ou s'il a déjà pris une décision face aux demandes et aux pressions croissantes dont il est l'objet depuis quelques semaines?

M. CHOQUETTE: M. le Président, je ne vois pas en quoi le gouvernement tergiverse sur cette question. Comme le dit le député de Bourget, il y a des pressions que le gouvernement subit à l'heure actuelle et qui viennent de différents milieux; il y a même des pressions qui nous arrivent au niveau international. Il y a des organismes, des syndicats qui réclament une action gouvernementale à l'égard des trois personnes qui sont incarcérées, c'est-à-dire MM. Pepin, Laberge et Charbonneau, mais je ne vois pas en quoi le gouvernement tergiverse.

La justice a suivi son cours, les trois prisonniers sont toujours à Orsainville. Je ne crois pas qu'il y ait lieu, pour le député de Bourget, dans sa question, de signaler qu'il y aurait tergiversation de la part du gouvernement. Quant à l'attitude du gouvernement sur le fond du problème, c'est-à-dire en rapport avec ces demandes qui nous sont faites, je ne voudrais,

pour le moment, ouvrir la porte à aucune modification de la politique déjà annoncée par le gouvernement en la matière.

Investissements industriels

LE PRESIDENT: L'honorable député de Maskinongé.

M.PAUL: M. le Président, c'est un peu comme le printemps, ce matin, les ministres disparaissent. Je voudrais, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce, poser une question à celui qui, durant un certain temps, a occupé le poste de ministre de l'Industrie et du Commerce avec plus d'éclat qu'aujourd'hui, mon bon ami, le leader du gouvernement.

Est-ce que le leader du gouvernement pourrait transmettre à son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, la question suivante?

A la suite de la présentation du mémoire de la Chambre de commerce de la province de Québec, le ministre est-il en mesure d'élaborer davantage sur la stratégie de développement industriel dont l'objectif prioritaire serait le plein emploi? Que fera le ministre pour permettre de reprendre des positions que les produits québécois occupaient sur les marchés, il y a dix ans, avec accroissement moyen d'au moins \$1.5 milliards par année des investissements du secteur privé pendant les cinq prochaines années?

Finalement, quelles sont les démarches ou les représentations qu'a l'intention de faire le ministre de l'Industrie et du Commerce auprès des autorités fédérales pour une plus grande décentralisation du pouvoir économique, tel que préconisé par la Chambre de commerce de la province de Québec?

M. LEVESQUE: M. le Président, il me fera plaisir de faire part à mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, de la question que vient de poser le député de Maskinongé. Je dois lui signaler immédiatement que le sujet de cette question est une préoccupation constante du ministère de l'Industrie et du Commerce. Le ministre de l'Industrie et du Commerce aura l'occasion, j'en suis convaincu, de répondre d'une façon plus élaborée à cette question à laquelle on ne peut répondre par un oui ou par un non, mais qui justifierait une intervention plus complète ou globale. C'est ce que fera sans doute, la semaine prochaine, le ministre de l'Industrie et du Commerce.

J'invite le député de Maskinongé à suivre de très près, comme il le fait toujours, la marche des travaux de la Chambre. Il aura sans doute la réponse directement du ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. PAUL: Question additionnelle, M. le Président. Est-ce que l'ex-ministre de l'Industrie et

du Commerce a l'intention de censurer le texte de son collègue pour que les données qui nous seront livrées soient conformes à la vérité?

M. LEVESQUE: Elles le sont toujours.

Protection des denturologistes

LE PRESIDENT: l'honorable député de Dorchester.

M. GUAY: M. le Président, ma question s'adresserait normalement au ministre des Affaires sociales, mais, en son absence, je l'adresserai donc au leader du gouvernement.

Etant donné que la loi no 266 concernant la denturologie a été adoptée en deuxième lecture en Chambre par tous les membres, je voudrais demander au leader du gouvernement s'il n'y aurait pas possibilité de prendre des mesures afin de protéger ces professionnels actuellement qui se voient poursuivis en justice pour pratique illégale. Je dois dire, en exemple, que le même denturologiste a reçu, depuis moins de deux mois, quatre subpoena.

Je voudrais demander au gouvernement s'il n'y aurait pas possibilité de prendre des mesures et du côté du judiciaire, tout doit suivre son cours normalement tant et aussi longtemps que le législatif n'a pas terminé son oeuvre.

M. LEVESQUE: M. le Président, une loi n'est en vigueur que lorsqu'elle est adoptée en troisième lecture et dûment sanctionnée. Alors, le député comprendra que, du côté de l'exécutif et du côté du judiciaire, tout doit suivre son cours normalement tant et aussi longtemps que le législatif n'a pas terminé son oeuvre.

M. GUAY: Question supplémentaire, M. le Président. Si je pose cette question, c'est que je voudrais savoir si, en attendant que le projet de loi soit sanctionné, il n'y aurait pas possibilité pour le gouvernement de prendre quelque mesure que ce soit.

M. LEVESQUE: On aurait dû y penser avant de diminuer la longueur des discours.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Saint-Jacques.

M. CHARRON: M. le Président, ma question s'adresse...

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

Investissements étrangers

LE PRESIDENT: L'honorable député de Saint-Jacques.

M. CHARRON: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre des Institutions financières. Est-ce que le ministre peut nous

dire, relativement à la première partie de la lettre qu'il a déposée ce matin, sur quoi il s'est basé pour affirmer que le problème des investissements étrangers, du contrôle étranger sur l'économie — je cite la lettre du ministre — "est ressenti à un moindre degré au Québec, où les Canadiens français, à cause même de l'existence de leur langue et de leur culture propres, résistent mieux que les Canadiens anglais à l'érosion de leur identité et, par conséquent, de leur créativité par suite de la pénétration économique étrangère"? Je demande sur quel critère il s'est basé. Ensuite, je veux demander au ministre si sa suggestion, à l'effet que le projet de loi fédéral C-132, tienne compte des disparités régionales de l'économie canadienne, a reçu réponse de la part du gouvernement-patron.

M. TETLEY: En réponse à la première question, il est clair, en vertu de nos études, que le Québec est plus capable de résister à l'intervention des investissements étrangers et des étrangers parce que le Québec a une langue et une culture différentes de celles des étrangers. Un homme d'affaires de Buffalo, de New York et un homme d'affaires de Toronto se ressemblent beaucoup. Un homme d'affaires de Montréal et un homme d'affaires de New York ne se ressemblent pas. Nous avons cet avantage.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Ils sont plus riches!

M. TETLEY: L'avantage est que nous avons une culture différente.

Le fait — je peux produire et je produirai, un bon jour, certaines preuves — c'est qu'au Québec, on a moins d'intrusions, apparemment, qu'en Ontario.

En réponse à votre deuxième question, je n'ai pas de réponse formelle.

M. CHARRON: Me permettez-vous? Considérez-vous que vous avez répondu à la première, puisque vous vous engagez sur la deuxième?

M. TETLEY: Oui, oui.

M. CHARRON: Merci.

M. TETLEY: C'est une question de culture et de langue.

M. CHARRON: C'est un détail, mais c'est cela.

M. TETLEY: Mais c'est très important. Ce n'est pas un détail, pour moi, peut-être pour vous.

UNE VOIX: Il n'en a pas, de culture!

M. TETLEY: Pardon!

UNE VOIX: Pas à travers des cheveux longs!

M. TETLEY: Ce n'est pas une question de cheveux parce que je suis pas mal coupable !

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Là il y a un homme d'affaires français!

UNE VOIX: Ne feriez-vous pas mieux de lui écrire?

M. TETLEY: En réponse à la deuxième question, je n'ai pas eu de réponse formelle. J'ai parlé à M. Gillespie, personnellement et au téléphone.

M. CHARRON: Une question additionnelle, M. le Président. Le ministre, dans sa lettre, va jusqu'à suggérer un amendement technique. Peut-il expliquer à la Chambre, puisqu'il a fait le dépôt du document, en quoi l'amendement qu'il suggère porterait les fruits qu'il en espère et qu'il affirme être essentiels au projet de loi pour que le Québec puisse l'endosser?

Parce que — le ministre me le permettra — dans sa rédaction, l'amendement suggéré, à mon avis, ne constitue qu'une affirmation de principe, mais ne garantit en rien, dans la réalité, l'application de la Loi C-132. Ce sont les objectifs que le ministre prétend avoir dans une lettre longuement écrite à son patron.

M. TETLEY: Je ne considère pas, M. le Président, le fédéral comme un patron, mais comme un associé et un ami. Deuxièmement, je dois dire que j'ai déposé les deux lettres pour montrer que nous avons fait trois demandes, l'an dernier, et que deux ont été accordées, soit la confidentialité et l'inclusion dans les critères des problèmes régionaux. La troisième demande n'a pas été accordée, c'est-à-dire que les provinces soient consultées à chaque fois qu'il y a une demande. On a promis de nous consulter, mais nous voulons que ce droit d'être consulté soit consacré dans la loi.

M. CHARRON: Mais ce n'est pas cela qu'est l'amendement.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Montmagny.

M. CLOUTIER (Montmagny): M. le Président, j'adresse ma question au leader parlementaire, comme ministre des Affaires intergouvernementales et ex-ministre de l'Industrie et du Commerce. Est-il exact qu'il y a une mission russe qui est ici, une mission commerciale? Est-ce que le ministre des Affaires intergouvernementales a eu l'occasion de rencontrer cette mission? Est-ce qu'il a été question d'échanges particuliers entre la Russie et le Canada, plus particulièrement le Québec?

M. LEVESQUE: M. le Président, je pourrais prendre avis de cette question.

M. CLOUTIER (Montmagny): M. le Président...

LE PRESIDENT: Une question additionnelle?

M. CLOUTIER (Montmagny): Oui, s'il vous plaît. Etant donné que le ministre va prendre avis de la question, est-ce qu'il ne pourrait pas demander également au ministre de l'Industrie et du Commerce si les pourparlers se continuent au sujet de l'échange d'avions YAK-40 et de turbines hydrauliques pour la baie James?

Traversiers de Lévis

LE PRESIDENT: L'honorable député de Lévis.

M. ROY (Lévis): Vous remarquerez, M. le Président, que je pose presque toujours mes questions le vendredi parce qu'il y a beaucoup moins de ministres. Mais le ministre auquel j'ai affaire ce matin est ici. Je la pose à l'honorable ministre des Transports.

M. PINARD: Il ne m'a pas oublié.

M. ROY (Lévis): Le ministre est-il au courant des rumeurs qui circulent que les traversiers vont donner le service à toutes les heures pendant la réparation des quais? Première question.

Deuxième question, le ministre prétend que son ministère ou le gouvernement va dépenser des grosses sommes pour les quais; est-ce que ça peut retarder les communications directes entre les deux rives? Le ministre nous a fait part de cela à une conférence de presse à laquelle j'ai été invité, et je le remercie.

M. PINARD: En réponse à la première question du député de Lévis, je voudrais dire qu'il y a eu un communiqué qui a très bien expliqué pourquoi il y aura, non pas nécessairement interruption du service des traversiers, des bateaux-passeurs, mais il y aura peut-être un changement dans l'horaire.

Il y aura peut-être aussi une modification dans le choix des bateaux qui donneront le service. C'est tout simplement pour nous permettre de procéder de façon plus rapide et plus fonctionnelle aux réparations des quais des deux côtés du Saint-Laurent.

En réponse à la deuxième question, je pense qu'il s'agit d'un problème de nature différente. Habituellement les quais permettent à des bateaux-passeurs d'accoster et ça n'infirme pas la possibilité ou même la nécessité d'avoir un pont ou un pont-tunnel. Des quais, ça sert aux bateaux, comme débarcadères et un embarcadère, et l'autre moyen de transport sert à quoi, le député sait déjà...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): C'est nouveau ça.

M. ROY (Lévis): Question supplémentaire. Est-ce que l'honorable ministre est au courant

que depuis quelque temps à la Travers de Lévis, dans la société, il y a eu des changements? Je crois qu'il est au courant. Aujourd'hui, nous achetons le billet, quelqu'un le poinçonne de deux poinçons et on va donner le billet à un autre gars plus loin.

Est-ce que c'est fait dans le but de créer les emplois qui avaient été promis, ou si c'est parce qu'on n'a pas confiance aux anciens employés de la traverse?

M. PINARD: C'est un problème que j'ignore. Je vais faire enquête là-dessus. Je ne sais pas si c'est un problème tellement capital.

M. ROY (Lévis): Non, ce n'est pas urgent. Cela ne me dérange pas. Mais je voulais savoir si c'était pour créer des emplois. Si c'est pour ça, je suis d'accord.

M. PINARD: Je vais m'entendre avec le député de Lévis là-dessus.

Usine de Kipawa

LE PRESIDENT: L'honorable député de Bourget.

M. LAURIN: Ma question s'adresse au ministre des Terres et Forêts et porte sur l'usine de Kipawa au Témiscamingue. Est-ce qu'il pourrait nous informer si la compagnie Tembec recevra au fédéral les \$14 millions de subventions qu'elle a demandés, même si elle n'a pas les fonds suffisants pour pourvoir l'usine d'équipement antipollution?

Deuxièmement, est-ce qu'il pourrait nous informer si le ministère des Terres et Forêts a pris des mesures pour procurer à cette nouvelle usine l'approvisionnement en bois dont elle a besoin, que ce soit par l'entremise de la société de Rexfor ou autrement?

Et troisièmement, est-ce que le ministre pourrait nous informer de la date de reprise des opérations de l'usine Kipawa?

M. DRUMMOND: M. le Président, je ne peux pas parler pour le gouvernement fédéral, je pense que le député de Bourget le comprend très bien.

M. LAURIN: Vous êtes sûrement au courant des échanges entre Tembec et le fédéral.

M. DRUMMOND: Disons que nous restons en contact avec le gouvernement fédéral et Tembec; les négociations continuent entre Tembec et le gouvernement fédéral et entre Tembec et le gouvernement du Québec. Il y a encore des problèmes à régler, mais il semble qu'ils soient "solubles" et "solvables".

M. LAURIN: Est-ce qu'ils sont solubles dans l'eau?

M. DRUMMOND: En tout cas, M. le Prési-

dent, en ce qui concerne la date de la fin des négociations, je ne veux pas la dire parce qu'on est désappointé quand on donne une date et que ça ne finit pas à ce moment-là. D'y avait des rencontres cette semaine et on préconise des rencontres pour la semaine prochaine; ça procède normalement.

M. LAURIN: Une question additionnelle, M. le Président. Pour la partie qui relève strictement du pouvoir québécois, est-ce que le ministre pourrait nous informer sur les mesures qui seront prises ou qui ont été prises pour assurer à Tembec les approvisionnements en bois dont elle aura besoin, si on ne sait pas encore que la CIP procurera à Tembec les mêmes réserves que la CIP avait auparavant?

M. DRUMMOND: M. le Président, toutes les questions concernant l'approvisionnement ne sont pas encore résolues, mais j'ai déjà dit que le fait qu'il y ait une concession forestière relevant de la CIP ne serait pas une entrave à n'importe quelle entente en ce qui concerne l'approvisionnement en bois d'une nouvelle usine.

LE PRESIDENT: Affaires du jour.

Reprise du débat sur le discours inaugural

M. LEVESQUE: Article 2.

LE PRESIDENT: L'honorable député d'Abitibi-Ouest.

M. Aurèle Audet

M. AUDET: M. le Président, l'ajournement hier soir, j'étais à expliquer comment le ministère du Travail avait apporté de confusion dans ce domaine. Je faisais justement remarquer comment ce gouvernement, tellement désireux de créer des emplois, pouvait en même temps causer autant d'embarras aux gens pour les empêcher de travailler. M. le Président, le gouvernement a réussi à jeter tellement de confusion dans le monde du travail que celui-ci est en train de préparer la prise même du pouvoir par les travailleurs et on ne nous fera pas croire que cette accélération vers la gauche n'est pas voulue par les responsables de ce gouvernement.

Si on veut éviter ce chaos étatique, il faudra orienter et inciter l'entreprise libre, l'entreprise privée, par certaines compensations à accepter ce caractère de participation des employés à l'investissement et aux bénéfices des entreprises. Par incitation ou mesures compensatrices, le gouvernement pourrait amener l'entreprise libre à vendre ses actions surtout à ses employés afin que ceux-ci deviennent copropriétaires. Ainsi, on pourrait assainir le climat survolté existant dans notre syndicalisme actuel et protéger notre système démocratique.

M. le Président, l'entreprise libre est génératrice d'enthousiasme, d'ingéniosité, de courage, d'esprit de détermination. L'entreprise libre est l'élément créateur, infatigable, qui ne connaît pas de limites, qui n'est satisfait que dans un dépassement sans cesse renouvelé.

L'entreprise libre, malgré ses extraordinaires attributs, n'a pas toujours été et n'est pas encore sans défaut. Il ne faudrait pas croire cependant que pour corriger un défaut il faille détruire l'entreprise libre elle-même. S'il y a des défauts, on doit les corriger et non pas détruire ou remplacer l'entreprise privée par l'entreprise étatique.

Il est beaucoup plus sage d'y ajouter une qualité, ce faisant le défaut lui-même devient une qualité. Ne se plait-on pas à dire qu'on a les qualités de ses défauts? Quand Lincoln a affranchi l'Amérique de l'esclavage, il n'a pas détruit pour autant l'entreprise libre par l'étatisme. Dieu merci, car nous ne jouirions pas aujourd'hui de tous ces bienfaits, de cette liberté dont nous jouissons encore dans nos pays occidentaux.

Cependant, il faut admettre qu'avec la venue du modernisme, de la mécanisation, de l'automatisation l'entreprise libre est tombée automatiquement dans un autre grand défaut qui s'accroît d'année en année et qui en quelque sorte devient un esclavage moderne, c'est le salariat. Cet esclavage moderne permet en même temps aux salariés un maximum de liberté en certains domaines, liberté d'expression, liberté d'association, liberté de contestation. On invite ceux-ci à se débarrasser de cet esclavage et, sans prendre garde, ils se laissent prendre par cet esprit négatif du socialisme et du communisme qui déferle sur le monde entier. Plutôt que d'améliorer l'entreprise privée, l'entreprise libre, on veut la détruire à tout jamais et la remplacer par le totalitarisme de l'entreprise étatique.

M. le Président, il existe en toute cause un moyen positif d'agir, afin de construire, de parfaire, d'embellir, plutôt que de remplacer et risquer de tout détruire. Si nous voulons détruire l'ivraie irrémédiable du socialisme qui a été semée par nos ennemis dans notre belle terre du Québec, semence diabolique qui semble croître beaucoup plus facilement que le bon grain en notre belle province, germination qui prolifère surtout dans les centaines de projets de loi présentés à cette Assemblée nationale, il nous faudra manoeuvrer énergiquement, mais avec beaucoup de prudence.

Pour commencer il faudra absolument purger ce gouvernement qui est infiltré de socialistes et qui est trop mou pour en assainir ses ministères quand ce n'est les ministres eux-mêmes qui en dirigent les néfastes destinées.

Exemple, le ministre des Affaires sociales. Nous nous chargeons de faire cette purge nécessaire bientôt.

Deuxième priorité : voir à restaurer la dignité de la personne humaine dans la société par la

réforme économique que nous préconisons depuis quarante ans pour faire en sorte que l'argent devienne un serviteur et non un oppresseur; de là, l'attribution d'un revenu minimum garanti à tous et à chacun d'une façon universelle. J'appuie là-dessus, M. le Président, d'une façon universelle, non pas d'une façon conditionnée, comme le Parti québécois; non plus qu'un revenu garanti qui cache une façon sélective de le dispenser, comme le préconisent beaucoup d'autres politiciens qui, obligés de redorer leur blason, s'accommodent de plus en plus de cette formulation qui est de plus en plus réclamée au Québec.

Troisième priorité: faire en sorte d'assurer la survie de l'entreprise libre au Québec. Nous aurons cette assurance alors seulement que des mesures incitatives seront prises afin que l'entreprise libre accepte le caractère de participation des travailleurs à l'investissement et aux bénéfices. Si on n'accepte pas ce genre de participation, le travailleur forcera lui-même l'Etat à placer l'entreprise libre sous sa tutelle et, par le fait même, aura participé à s'enchaîner lui-même à un système socialiste qui mène droit au communisme d'où on ne revient pas.

Si le gouvernement accepte de réaliser ces deux grandes priorités, soit la réforme du système économique, plus un revenu minimum garanti pour tous, l'intégration des travailleurs à l'entreprise libre, en tant que copropriétaires pouvant participer à l'investissement et aux bénéfices, loin de faire la lutte au parti au pouvoir, nous voterions pour lui pour le garder aux commandes de la province le plus longtemps possible. Mais avec l'orientation dangereuse que nous assure ce message inaugural, c'est un devoir pour notre parti de prendre la gouverne du Québec pour mettre fin à cette marche socialisante.

M. DROLET: M. le Président, j'invoque le règlement pour vous signaler qu'il n'y a pas quorum.

LE PRESIDENT SUPPLEANT (M. Kennedy): Qu'on appelle les députés!
Le député d'Abitibi-Ouest.

M. AUDET: M. le Président, on me signale que certains ministres m'écoutent avec attention. J'en suis tout fier...

M. PINARD: Oui et vous avez un excellent texte...

UNE VOIX: Vous n'êtes pas nombreux mais vous êtes bien informés.

M. AUDET: Ceci me rappelle les années mémorables où ce même ministre recevait un groupe de bérets blancs en face de ce digne parlement. Il nous annonçait que dans ses politiques futures...

M. PAUL: Qui ça?

M. AUDET: C'est, en l'occurrence, le ministre des Transports, qui avait coiffé lui-même le béret blanc et nous avait dit, dans le temps, qu'il nous promettait de faire en sorte de rendre financièrement possible ce qui était physiquement réalisable.

M. PINARD: J'ai toujours fait ça dans ma vie, tout le temps.

M. AUDET: Vous vous en souvenez? Pendant les quelques minutes qui me restent, permettez-moi de vous entretenir du beau et vaste comté que je représente et du sort qu'on lui a réservé dans les douze dernières années.

Il est peuplé de Québécois venant de toutes les régions de la province. Cette population laborieuse, ces travailleurs opiniâtres et acharnés, armés de la foi et de l'espoir, sont venus, depuis quelque 60 années, ouvrir et développer cette vaste et belle région de l'Abitibi.

Cette population a trimé dur, a fait des sacrifices inouïs. Je veux parler plus spécialement des terriens, de nos bûcherons qui ont défriché les terres par leurs propres moyens, sans aucune aide au début et par les moyens les plus rudimentaires. Ils ont vécu pour développer de belles fermes malgré un climat difficile. Ils ont élevé de grosses familles dans la dignité.

Sont venues ensuite les années soixante que je qualifierai des années du grand brouillard. Le Parti libéral du temps, qui annonçait sa révolution tranquille et qui déclarait qu'on avait dans la province de Québec 40.000 agriculteurs de trop, a décidé, après avoir payé à coups de millions, dans les années trente, les programmes de colonisation pour peupler notre région de l'Abitibi, de se mettre à l'action, avec d'autres millions, pour dépeupler notre belle région. C'est là que nous avons vu la coupure des subventions de toutes sortes pour décourager nos agriculteurs, nos colons afin de les orienter vers des centres urbains.

En même temps, on faisait des élections et, pour s'assurer le pouvoir, on promettait l'abattoir. Cela a duré pendant dix ans et on ne l'a jamais eu. On promettait l'abattoir pour gagner les élections et on faisait tout pour fermer les fermes et faire quitter la terre par nos agriculteurs et nos colons.

A la suite de la révolution tranquille est venu le bien-être social. Le bien-être social est venu faire un travail de finition pour mieux vider notre région, pour mieux l'anéantir, ni plus ni moins. Un travail de finition, fermer nos portes et faire en sorte que nos cultivateurs abandonnent définitivement. On leur disait: Si vous avez des réserves, finissez d'utiliser vos réserves, vendez vos animaux et on vous donnera un chèque de bien-être social. Après avoir vendu le bétail, après avoir épuisé les quelques réserves qu'on pouvait avoir, on allait chercher docilement, obligatoirement, la seule façon de vivre,

le chèque du bien-être social, chèque complètement contrôlé par le fait de l'acceptation de ne rien faire, de ne rien toucher, de ne toucher à aucun travail rémunérateur.

Résultat: nous voyons aujourd'hui des rangs fantômes, des bâtiments "en démanche", la désolation, la mort de l'entreprise agricole dans notre région.

Le pire, c'est l'état d'esprit de ces gens qui ont dû accepter le bien-être social. Si fiers autrefois, humiliés à l'extrême limite aujourd'hui, se faire traiter de paresseux, de lâches par de vils fonctionnaires du bien-être social quand nous savons de quelle façon et à quel prix de sacrifices la plupart de ces gens ont construit notre pays. Non, cette partie de la population ne pourra oublier cet affront monté par nos planificateurs socialistes de tout acabit. C'est un cri douloureux de révolte qui monte malheureusement du coeur de cette population frustrée, humiliée, démolie pour crier à la face de ce gouvernement, à la face de ce ministre des Affaires sociales et l'accuser d'être un tueur. Je voudrais pouvoir penser qu'il le fait involontairement mais cela fait trois ans que nous lui disons qu'il est en train d'assassiner notre société avec ses lois maudites du bien-être social. Ce tueur, à coups de lois, sous prétexte d'aider les gens, s'il n'avait que tué les corps, au moins la souffrance serait finie.

Mais ce qui est beaucoup plus perfide, c'est qu'on a tué ce qui est beaucoup plus précieux chez la personne. On a tué sa fierté, son ambition, son enthousiasme. On a tué son sens des responsabilités. On a tué son espoir et sa foi. On semble surpris que cette population ne vote plus libéral. On est bien chanceux qu'on s'en tienne simplement et pacifiquement à ce genre de révoltes parce que, malgré toutes ces injustices, notre population a conservé cet esprit de démocratie.

Afin de donner un esprit constructif à ma critique, je répéterai, une fois de plus, au ministre des Affaires sociales et au gouvernement que c'est par l'universalité d'un revenu minimum garanti à tous que nous parviendrons à ressusciter et à libérer notre population de cet autre esclavage qui est le bien-être social. Merci M. le Président.

LE PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Kennedy): Le député de Deux-Montagnes.

M. Jean-Paul L'Allier

M. L'ALLIER: M. le Président, le discours inaugural, l'énoncé des politiques du gouvernement, est l'occasion pour les membres de cette Chambre de faire valoir leurs points de vue sur les besoins, les priorités de l'ensemble du Québec et de leurs régions. C'est également l'occasion, pour les membres de cette Chambre, de faire valoir leurs points de vue, leur appréciation, leurs critiques sur les actions passées et proposées du gouvernement.

Si ces débats étaient, comme certains le souhaitaient, retransmis par la télévision et si, par hypothèse, les citoyens étaient suffisamment intéressés pour les suivre, c'est possible qu'on n'entende pas les mêmes choses qui se disent en cette Chambre.

M. AUDET: M. le Président, est-ce que je peux poser une question au ministre? Est-ce que vous-même vous poseriez les mêmes questions?

M. L'ALLIER: M. le Président, si le député veut me laisser parler jusqu'à la fin, il pourra évaluer si je dirais en dehors de ce que je dis ici.

Quoiqu'il en soit, je voudrais souligner, quant à moi, à partir du secteur dont j'ai la responsabilité, quelle est l'importance que le gouvernement attache au service de la population, en particulier dans le domaine de l'information et des communications.

Le discours inaugural fait en effet référence au domaine des communications, le relie à la question culturelle, à l'environnement culturel, à l'autonomie culturelle. Ce n'est pas aux mots qu'il faut s'attacher ici mais bien aux actions concrètes qui ont été faites et qui sont proposées.

La priorité du ministère des Communications et du gouvernement est, en effet, de fournir au plus grand nombre possible de citoyens, au Québec, des informations, des renseignements et des services qui permettront à ces citoyens d'avoir plus facilement accès aux services du gouvernement. On aura beau adopter des lois, on aura beau faire les meilleures choses du monde, ce qui importe, c'est que les citoyens le sachent pour pouvoir s'en servir, parce que cette Chambre, M. le Président, légifère, adopte des lois et des règlements dans l'intérêt de la population.

Nous avons pu constater, dans le passé, qu'il y avait de ce côté une lacune extrêmement grave. On a fait de l'information mais c'était surtout de l'information-nouvelle. On annonçait telle chose, on expliquait brièvement telle chose. Mais lorsque le citoyen veut se servir de telle loi, par exemple la Loi de la protection du consommateur, la Loi des petites créances, où peut-il s'adresser? A qui peut-il demander conseil? A qui peut-il demander comment accéder aux services?

Dans le passé, ces services d'information et de renseignements n'existaient pas. Nous sommes à les structurer. Beaucoup de choses restent à faire dans ce domaine mais je puis dire ici que nous avons multiplié par dix, par vingt et quelquefois par cent les budgets et les personnels qui étaient disponibles pour ce genre de renseignements, pour ce genre de services. Nous avons des bureaux régionaux dans neuf régions du Québec. Les budgets de ces bureaux seront augmentés. Nous allons aussi, toujours dans cette optique de démocratisation et de sensibilisation des Québécois à l'Etat, aux services et, en

définitive, aux besoins collectifs, faire un effort considérable au cours du prochain exercice afin d'aider au développement cohérent de la communication communautaire.

On peut, au niveau des partis de l'Opposition, critiquer ce que le gouvernement fait en matière d'information. Je note cependant une chose: malgré les craintes exprimées il y a 18 mois, il y a un an, il y a deux ans, au moment de la présentation des projets de loi nos 35, 36 et 37, où on criait à la propagande — tous les vocables étaient permis — je n'ai pas entendu depuis de critiques sérieuses appuyées sur des faits précis quant à l'utilisation, pour fins de propagande, des fonds publics qui sont destinés à l'information et à la communication.

Il faudrait que l'Opposition ait cette cohérence de ses gestes et de ses paroles. Il faut constater que le gouvernement, dans ce domaine, a fait plus et davantage qu'aucun autre gouvernement auparavant. Une politique de communication est essentielle, comme on l'a dit à plusieurs reprises, au développement du Québec et une politique de communication, c'est quelque chose de compliqué. Parce que cela touche beaucoup plus subtilement les citoyens, ce n'est pas aussi simple et aussi facile à saisir qu'une politique de l'agriculture, par exemple, ou une politique de l'éducation, d'où la question des communications n'est pas une question populaire, au sens de vulgarisable facilement et qui intéresse la majorité des citoyens. Pourtant, c'est un secteur qui est tout aussi important, et sinon davantage, précisément à cause du fait qu'on le connaît moins bien, que les autres secteurs de l'activité sociale et humaine des administrations.

Le secteur des communications touche le citoyen, au fond de sa vie quotidienne, dans ce qu'il fait et à chaque moment, que ce soit par les nouvelles, la radio, la télévision, la publicité, que ce soit par l'affichage, que ce soit par n'importe quel fonctionnement d'entreprises dans la communication électronique, les communications sont, en fait, la toile de fond du développement des sociétés dans l'avenir.

Le Québec, en particulier, à cause de ses caractéristiques, à cause de ses responsabilités en matière culturelle et en matière linguistique, doit attacher une importance toute spéciale au secteur des communications.

Il doit assumer dans ce domaine ce que le premier ministre a indiqué comme étant la souveraineté culturelle, précisément parce que c'est à ce gouvernement-ci qu'il appartient, quel que soit le parti qui le forme, de déterminer les lignes de force du développement des communications sur son territoire parce que c'est intimement lié et indissociable de la personnalité du Québec.

C'est à ce prix que le Québec pourra, à l'intérieur de l'ensemble canadien, fonctionner, se sentir à l'aise, parce qu'il continuera d'être ce qu'il veut être. Il n'y a pas d'incompatibilité dans ça, indépendamment de ce qu'on peut en

dire et de ce qu'on peut vouloir en laisser croire.

Nous avons, bien sûr, des questions à régler avec les autres paliers de gouvernement et, en particulier, avec le gouvernement central. Ces questions, il faudra les régler et il ne faut pas, non plus, que la complexité du dossier décourage, énerve ou fasse peur à qui que ce soit.

La complexité du dossier nous obligera, par ailleurs, à beaucoup plus d'attention, de précision dans nos interventions. Elle nous obligera à défendre avec d'autant plus d'acharnement ces secteurs que nous ne sommes pas sûrs de pouvoir compter sur des appuis populaires, précisément parce qu'il ne s'agit pas de questions populaires. Ce sont des questions qui laissent souvent indifférents, comme je l'ai dit, les citoyens.

Quoi qu'il en soit, dans ces discussions que nous aurons prochainement avec le gouvernement fédéral... Je l'ai dit ce matin, le gouvernement fédéral a annoncé une conférence fédérale-provinciale des communications. Nous allons y participer si les dates sont convenables et si les délais, compte tenu de la tenue de la conférence interprovinciale des communications, sont suffisants pour nous y préparer convenablement.

Au plus, allons-nous demander, peut-être de la reporter de quelques semaines. Nous avons l'intention d'y aller, bien sûr, et d'y présenter le mieux possible la position québécoise. Avant de la présenter là-bas, j'ai l'intention, pour ma part, au moment où la commission parlementaire des communications se réunira, de faire part des grandes lignes de la position québécoise à la conférence des ministres des Communications.

Il ne s'agit pas de présenter ces choses comme un affrontement à venir. Il s'agit de présenter ce dossier comme une discussion extrêmement sérieuse dont personne ne peut présumer des issues, mais dont nous savons, nous, que le résultat doit absolument et essentiellement être positif pour le Québec. C'est la responsabilité que nous avons de faire qu'il en soit ainsi.

Toujours dans cette optique de service à la population, le gouvernement, par le ministère des Communications, a pris des actions, au cours de l'année dernière, qui sont significatives de cette volonté de travailler d'abord pour la population. Notamment, nous avons présenté devant la Commission canadienne des transports un plaidoyer au moment de la demande d'augmentation de tarifs de la compagnie Bell Canada. Bien sûr, nous ne sommes pas — cela a été suffisamment souligné — pas plus nous, d'ailleurs, que le gouvernement de l'Ontario — suffisamment équipés pour faire face d'une façon que je qualifierais de Complètement adéquate à des dossiers comme ceux-là.

Ainsi, on prévoit au budget de la société Bell Canada des sommes pouvant aller jusqu'à \$900,000 pour plaider ses deux demandes devant la Commission canadienne des transports. Nous aurons dépensé de notre côté

peut-être \$20,000, peut-être \$15,000 ou un peu plus pour plaider la position québécoise.

Quoi qu'il en soit, cet effort aura été, compte tenu de nos moyens, suffisant pour bien souligner les responsabilités qui appartiennent à cette Commission des transports. Elles ne visent pas simplement à donner à une société les moyens de vivre comme société économique privée, mais aussi et, à mon avis, surtout elles doivent faire en sorte que le quasi-monopole territorial qui est accordé à une société privée dans l'exercice d'un service public soit d'abord considéré dans l'optique du service aux citoyens.

Nous espérons, par la poursuite de ces actions et d'actions de cette nature, en arriver, avec l'aide du ministère des Communications, avec son encouragement, avec sa participation dans certains cas, à faire en sorte que le plus grand nombre possible de Québécois, individuellement ou comme groupe, puissent se servir des moyens de communication, les apprivoiser, les civiliser à leur usage pour que nous ne soyons pas tous ensemble, comme groupe ou comme individus, uniquement des consommateurs, des gens qui sont conditionnés et qui le sont de plus en plus par l'utilisation et le fonctionnement subtils des moyens de communication.

Je voudrais dire un mot de ce que les partis d'Opposition ont dit ou n'ont pas dit sur la question des communications. Il est évident que les réponses qui ont été faites par les chefs de parti, notamment au discours inaugural, ont porté sur un ensemble de sujets. Au niveau du Parti québécois, on a énoncé un certain nombre de principes sur lesquels on peut être ou n'être pas d'accord. J'ai noté, cependant, que la pensée du Parti québécois sur la question des communications, si elle est inspirée par le livre vert, n'en comportait pas la citation et, si elle est originale au Parti québécois, est nettement incomplète.

Le domaine des communications ne peut se simplifier en un ou deux paragraphes et la préoccupation du service aux citoyens est autre chose, en définitive, que la simple récupération du contrôle économique des entreprises. Il y a beaucoup plus que ça. Il ne faudrait pas simplifier ces problèmes au point de faire croire que, par deux coups de législation et un coup de pinceau, on peut régler le problème des communications au Québec. C'est d'abord un problème...

M. DEMERS: M. le Président, me serait-il permis de demander aux collègues du ministre de venir l'aider à avoir le quorum en cette Chambre? Ils ne sont que treize actuellement et je crois que, lorsqu'un ministre parle et traite d'un sujet aussi important que les communications...

M. L'ALLIER: M. le Président, je me satisfais pleinement, compte tenu que nous sommes un vendredi et qu'il fait un temps absolument

splendide, du fait que nous soyons un petit groupe à pouvoir parler de communications en cette Chambre.

M. DEMERS: M. le Président...

M. L'ALLIER: D'ailleurs, j'allais parler...

M. DEMERS: ... en dépit des chances que veut donner le ministre, est-ce qu'il y aurait possibilité d'invoquer le quorum, s'il vous plaît, tel que le règlement l'exige?

LE PRÉSIDENT SUPPLEANT (M. Kennedy): Qu'on appelle les députés!

Le député de Deux-Montagnes.

M. L'ALLIER: Je remercie le député de Saint-Maurice de s'occuper de voir à ce que nous ayons en cette Chambre une assistance soutenue et intéressée. C'est une contribution qui l'honore.

M. DEMERS: Cela en fait plus à se faire endormir.

M. L'ALLIER: Je vais terminer, M. le Président, en disant que le chef parlementaire du Parti québécois aurait pu, sans fausse pudeur, déclarer qu'il est d'accord avec la politique du gouvernement en matière de communications.

Il n'y a pas de mal quand on est dans l'Opposition, quand les choses sont bien faites et qu'on en est satisfait, à le dire, comme nous le faisons d'ailleurs pour les partis de l'Opposition qui soulignent des choses qui doivent être améliorées.

Quoi qu'il en soit, du côté de l'Opposition officielle, j'ai relu — ce qui m'a été assez, pas pénible, mais long en tout cas — le discours qui avait été présenté par le chef de l'Opposition officielle. Je ne sais pas si le député de Saint-Maurice y a contribué de quelque façon, mais je cherche encore quelque allusion au domaine des communications.

Sans doute, l'Opposition officielle est-elle elle aussi satisfaite du travail du gouvernement dans ce domaine. Mais j'hésite en cette hypothèse et l'autre que je relie davantage à la volonté exprimée par l'Opposition officielle et par son chef en particulier, depuis un certain temps, de revenir aux sources. On sent nettement, à l'Union nationale, une volonté de revenir aux sources, de revenir à l'Union Nationale du début.

Je pense, deuxième hypothèse, que ce retour aux sources, le chef de l'Opposition et l'Opposition officielle l'ont réussi, parce qu'effectivement, il y a 25 ans, les communications n'étaient pas dans le tableau. Ce n'était pas dans le décor. Donc, on peut peut-être soit dire que l'Opposition officielle était d'accord avec la politique du gouvernement en matière de communications, soit constater qu'elle est effectivement revenue 25 ans en arrière et que de là on

repartira vers une nouvelle évolution où on ne sera pas dérangé, parce qu'en définitive on sera à peu près seul, avec peut-être les collègues du Ralliement créditiste. En effet si, de ce côté, on n'a pas tellement parlé du domaine des communications, c'est probablement aussi parce qu'on part d'une époque, pour ce qui est de la communication sociale, qui est aussi éloignée.

Effectivement, en relisant un certain nombre de notes politiques, je suis en mesure de constater par exemple qu'il semble que l'influence du chef du Ralliement créditiste soit maintenant affirmée d'une façon irrévocable et absolument tangible dans le comportement de l'aile parlementaire du Ralliement créditiste. Quand on entend les accusations de "socialiste" des fois avec "sse", des fois avec "ste" qui sont portées contre le gouvernement, en particulier contre le ministre des Affaires sociales, on se demande si M. Dupuis n'a pas tout simplement changé un mot dans son vocabulaire, parce que M. Dupuis, avant d'être chef de parti, a été bien sûr à la radio, mais peu de gens savent peut-être qu'il a composé des chansons avant d'être à la radio.

Ce n'est pas une erreur de prononciation. Là, c'est une chanson...

M. ROY (Lévis): Il l'a écrite quand il était rouge.

M. L'ALLIER: Il a fait des chansons, il y en a d'autres qui se sont fait faire par lui, mais celle dont je veux parler, c'est une vraie chanson. C'est une chanson qui a été composée par M. Dupuis...

M. DROLET: M. Saint-Pierre jouait de la flûte.

M. L'ALLIER: Peut-être que M. Saint-Pierre, oui, avec la flûte... J'ai le texte ici, c'est intéressant. C'était à l'occasion du désastre qui avait frappé Trois-Rivières lorsque le pont s'était écroulé. C'est sur un air de Jeanne-d'Arc Charlebois et c'est une chanson qui avait été chantée par Jeanne-d'Arc Charlebois...

M. DROLET: Cela devait être bon.

M. L'ALLIER: Je ne sais pas si c'était bon, mais écoutez, je vais vous la lire...

M. AUDET: Avez-vous besoin d'accompagnement?

M. L'ALLIER: On disait...

M. ROY (Beauce): Chantez-là.

M. L'ALLIER: On disait, non, non...

M. ROY (Beauce): On va vous accompagner, on va en être très fier.

M. L'ALLIER: Je peux en envoyer une

copie tout de suite au député de Beauce, qui pourrait prendre le texte et la chanter, lui-même. Vous savez, à ce point-là, je n'oserais pas. Cette chanson portait sur l'écroulement du pont Duplessis et disait ceci: "Duplessis un beau matin est demandé au téléphone. C'est par un M. Laurin — mais ce n'est pas celui-là — qui veut lui en apprendre une bonne. C'est que le pont qui porte son nom est tombé dans le Saint-Maurice, Duplessis répond:..."

M. DEMERS: Cela doit être les communistes.

M. L'ALLIER: C'est ça. Comme vous voyez...

M. DEMERS: Ce n'est pas Yvon Dupuis qui a composé la chanson, je vous donnerai les sources et le nom du compositeur. C'est Jeanne-d'Arc Charlebois qui l'a enregistrée.

M. L'ALLIER: Le texte que j'ai ici.

M. DEMERS: Oui, justement.

M. L'ALLIER: ... m'indique que c'est Yvon Dupuis. Si ce n'est pas lui qui l'a composée, ce serait comme d'habitude, c'est lui qui l'a signée en tout cas.

M. DEMERS: Il y avait d'autres couplets.

M. L'ALLIER: Une chose était importante, en définitive, c'était la grande finale, le mot "communiste". Je ne reviendrai pas sur le fait qu'à l'époque M. Duplessis utilisait ce mot, mais cela semble avoir tellement frappé M. Dupuis que, se replaçant au moment où il a, à toutes fins pratiques, terminé sa carrière politique provinciale pour reprendre à ce moment-là — je pense que pour lui le temps qui s'est écoulé entre les deux n'existe pas, il recommence là où il a lâché — il a remplacé le mot "communiste" par "socialiste".

Quand on a parlé de communisme autour de la question du pont de Trois-Rivières, il est assez curieux qu'un sondage dans l'opinion publique ait indiqué que 17 p.c. de la population avait cru cela. M. Dupuis est sans doute influencé par cela; il s'imagine qu'aujourd'hui, en parlant de socialisme, il risque d'avoir au moins 17 p.c. de la population qui va croire cela aussi. Il oublie le facteur communication là-dedans, il oublie que les gens lisent un peu plus, il oublie que les gens sont un peu moins peureux. Quoi qu'il en soit, on va prendre tous les moyens pour lui rappeler...

M. DROLET: Vous avez l'air d'avoir peur de nous.

M. L'ALLIER: ...l'importance du socialisme. Je peux vous dire que le socialisme tel que l'entend M. Dupuis, le socialisme totalitaire, il

n'y en a pas de ce côté-ci de la Chambre. Je peux vous dire, par ailleurs...

M. ROY (Beauce): Il n'y en a pas parmi les ministres mais allez auprès de la population et allez répéter cela dans votre comté.

M. L'ALLIER: ...que de ce côté-ci de la Chambre, des députés et des membres du cabinet qui ont à cœur le développement de la société et la répartition des richesses dans la société, il y en a et plus que de l'autre côté.

M. DEMERS: M. le Président, est-ce que le député de Deux-Montagnes, ministre des Communications, me permettrait une question?

M. L'ALLIER: Non, M. le Président, parce que le député de Saint-Maurice...

M. DEMERS: J'aurais aimé cela vous en poser une petite. J'aurais voulu que vous me disiez qui a été le premier en cette Chambre à parler de communications? Ce n'est pas Dupuis, c'est un autre, c'est Maurice Duplessis.

DES VOIX: A l'ordre!

M. L'ALLIER: Maurice Duplessis...

M. DEMERS: En 1942 et en 1945.

M. L'ALLIER: En parlant de communications, je ne sais pas si on peut faire un rapport entre les deux.

M. DEMERS: C'est lui qui vous a mis au monde dans Deux-Montagnes.

M. L'ALLIER: Et c'est dans le même souffle qu'il disait qu'il ne fallait pas être instruit? Je ne veux pas faire le procès des gens qui sont disparus, je veux parler des gens qui sont bien vivants comme M. Dupuis, même s'il est dans les galeries et qu'il se meurt d'entrer dans cette Chambre.

M. DROLET: Il est très vivant.

M. ROY (Beauce): Vous pouvez parler de nous si vous voulez parler de quelqu'un de vivant; si vous parlez de votre gouvernement, c'est déjà du passé.

M. L'ALLIER: Je ne voudrais pas parler de chacun des députés créditistes indépendamment, ce serait beaucoup trop long et beaucoup trop complexe, parce que c'est autant de petits partis regroupés, en définitive. Je veux parler de votre chef parce que c'est lui qui a réussi à vous mettre le grappin dessus et à vous mettre à l'ordre. Il vous a montré, à part cela, ce qui était pour vous arriver si ça ne marchait pas. Il a donné un exemple...

M. DROLET: Vous allez voir ce qui va vous arriver, vous autres.

M. L'ALLIER: ...mais il ne peut pas en donner trop s'il ne veut pas que son parti disparaisse de la Chambre. Il a donné un exemple, cela a marché, et si ça ne continue pas comme cela, il va en donner d'autres.

M. AUDET: Mais ça va continuer.

M. ROY (Beauce): Amusez-vous pendant que c'est drôle, parce que ce ne sera pas drôle longtemps.

M. L'ALLIER: Actuellement, M. le Président, je note que c'est de l'autre côté de la Chambre que l'on rit.

M. ROY (Beauce): Votre "fun" achève.

M. L'ALLIER: C'est là qu'on trouve cela drôle, pas ici.

M. ROY (Beauce): Votre "fun" achève parce que la population ne rit pas, elle. La population du Québec ne rit pas.

M. L'ALLIER: C'est parce qu'elle ne vous trouve pas drôle quand vous la rencontrez, précisément. De toute façon, ce qui est important c'est que nous fassions tous ensemble — je fais abstraction, pour cette invitation, je les invite aussi mais c'est contraire à la ligne de leur parti, des gens du Ralliement créditiste— un effort pour que la population, au moment des élections ou en tout temps, ne croie pas, comme cela a été le cas dans le temps, qu'il y avait 17 p.c. de communistes dans la province de Québec et qu'elle ne s'imagine pas qu'il y a 25 p.c. de socialistes dans la province de Québec. Les changements qui sont proposés par le crédit social, cela n'a l'air de rien, personne ne les analyse et on devrait peut-être les regarder. Les changements qui sont proposés sont beaucoup plus graves, beaucoup plus dangereux, beaucoup plus néfastes que ce qui a pu être proposé par quelque parti que ce soit en cette Chambre.

UNE VOIX: Ne parlez pas trop.

M. L'ALLIER: On essaie de vendre la tranquillité: les malades vont être malades, les médecins vont soigner, les enseignants vont enseigner.

UNE VOIX: Ils ne soignent plus les médecins.

M. L'ALLIER: Pensez-vous que, demain matin, si vous êtes là, les syndicats vont disparaître et que tout va changer du jour au lendemain parce que ce sera vous?

M. ROY (Beauce): Qui a parlé de faire disparaître les syndicats?

M. L'ALLIER: Vous avez parlé de faire disparaître le désordre. C'est l'ordre.

M. ROY (Beauce): C'est la propagande libérale.

M. DROLET: Nous n'avons pas parlé de les faire disparaître, c'est vous autres.

M. AUDET: Est-ce qu'il y en a du désordre, oui ou non?

M. L'ALLIER: Quoi qu'il en soit, la démagogie créditiste du chef hors les murs et des autres est pernicieuse pour la population québécoise. Elle est pernicieuse parce que cela n'offre rien que le désordre...

M. AUDET: Ah ben, maudit!

M. ROY (Beauce): Est-ce que le ministre me permettrait une question?

M. L'ALLIER: Non, pas de question. Le député de Beauce a refusé une question lorsqu'on a parlé de ce côté-ci. J'ai un peu de mémoire, je me souviens de cela. Pas de question.

M. ROY (Beauce): Comme ça, vous ne voulez pas. Je respecte votre droit et votre privilège.

M. L'ALLIER: Pas de question.

UNE VOIX: Ecoutez, ça va vous faire du bien.

M. DROLET: Qui a dit ça?

M. BROCHU: On va y revenir après.

M. L'ALLIER: Le développement du Québec,...

M. DROLET: La nouille de Laurier?

M. L'ALLIER: ... ce gouvernement l'a démontré, est son objectif premier, quelles que soient les hypothèses qu'on puisse offrir ou présenter. Par ailleurs, c'est l'objectif du gouvernement et c'est l'objectif que nous allons atteindre. On peut voir ces préoccupations traduites dans les estimations budgétaires déposées. Je suis convaincu, pour ma part, qu'en termes de gestion et en termes d'administration la qualité de ce gouvernement dépasse ce que nous avons eu dans la province de Québec jusqu'ici.

La population saura le reconnaître et les efforts que nous faisons, avec les difficultés que suppose l'exercice du gouvernement aujourd'hui, sont conformes à l'intérêt de la population. En particulier dans le domaine dont j'ai la responsabilité, nous allons continuer d'offrir des services à la population, qui saura faire les équations nécessaires. Nous n'avons pas l'intention de faire quelque propagande que ce soit avec les fonds publics en termes de communications. Je défendrai cette hypothèse jusqu'au bout. Elle n'est pas difficile à défendre actuellement. Nous allons fournir des services à la population. Ces services lui sont essentiels pour qu'elle puisse utiliser l'administration et qu'elle puisse aussi juger l'ensemble du développement du Québec. Merci.

LE PRESIDENT SUPPLEANT (M. Kennedy) : Le député de Sainte-Marie.

M. Charles Tremblay

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): M. le Président, nous sommes à la quatrième journée, je crois, du débat en réponse au discours inaugural. Nous avons entendu à peu près toutes les sortes de discours dans cette Chambre. Ce matin, nous avons même eu l'avantage d'écouter un chansonnier, à ma surprise. Le ministre des Communications, le député de Deux-Montagnes, vient de me rassurer parce que l'orateur qui l'avait précédé, le député d'Abitibi-Ouest, nous avait dit qu'une vague de communisme déferlait sur le Québec. Mais le député de Deux-Montagnes vient de me rassurer et dit que ce n'est pas vrai. Je ne sais pas lequel des deux a raison, par exemple.

M. AUDET: Il ne m'a pas regardé quand j'ai dit ça.

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): M. le Président, nous discutons du discours inaugural, c'est-à-dire le discours qui nous indique toute la politique qu'on devra discuter au cours de la présente session. Je crois qu'il est du devoir d'un député, d'un législateur de répondre à ce discours, de critiquer la politique d'un gouvernement, mais il faut toujours ajouter des formules de rechange, c'est-à-dire qu'on peut critiquer une politique, des lois, mais il faut, en retour, proposer quelque chose de mieux.

Par exemple, le discours du député de Bourget, le chef parlementaire du Parti québécois, a critiqué fortement le parti ministériel, mais a proposé autre chose de mieux, c'est-à-dire des formules de rechange. Il y a eu aussi le discours du député de Gouin, sur les questions économiques; lui aussi a proposé au gouvernement des mesures, des réformes économiques pour le bien-être du Québec.

Par contre, nous avons entendu quelques discours de petite politiciaillerie, où on a parlé de patronage, de constructions de ponts. Il y a

même un orateur, hier soir, qui nous a parlé d'un vendeur d'huile qui donnait une ristourne de \$0.02 le gallon et des petites choses comme celles-là. Je pense que la population du Québec ne s'attend pas à ce genre de discours de la part de ses députés.

Il faut être plus constructif que cela. Ce matin, je me garde bien d'embarquer sur ce terrain. Je veux discuter surtout d'un sujet qui me tient particulièrement à coeur, soit la guerre à la pauvreté.

Cette expression de guerre à la pauvreté, qui date de sept ou huit ans, n'est plus tellement utilisée aujourd'hui. C'est sans doute parce qu'on n'aime pas parler des guerres qui durent longtemps et surtout qui ne sont pas couronnées de succès. En effet, au cours des dernières années, nous n'avons fait à peu près aucun progrès pour éliminer chez nous la misère et la pauvreté qui sont encore le lot d'une grande partie de la population du Québec. Mais, si nous n'avons pas réussi, c'est tout simplement que nous n'avons pas véritablement essayé de réussir.

Au Québec, environ une famille sur quatre vit en dessous du seuil de la pauvreté. Une famille sur quatre. Dans plusieurs comtés ruraux, c'est une famille sur deux qui vit dans la pauvreté. En hiver, un travailleur sur dix, environ, se retrouve en chômage forcé et environ 10 p.c. de notre population doivent recourir à l'aide sociale pour pouvoir subsister. Il en résulte un mauvais état de santé, beaucoup plus prononcé chez nous que dans les autres provinces, qui affecte, à son tour, la capacité de travailler de notre main-d'oeuvre et qui nous enfonce dans un cercle vicieux de sous-développement et de pauvreté.

Evidemment, ce que je dis là n'est pas nouveau. D'autres l'ont dit avant moi et, en particulier, le ministre des Affaires sociales alors qu'il présidait la commission d'enquête qui porte son nom. Mais je demande au ministre et au gouvernement: Les choses ont-elles changé pour le mieux depuis 1970? Dans le domaine du bien-être social, qu'est-ce qu'on a fait depuis 1970? A part des réformes de structures administratives, on n'a rien fait en ce qui concerne les allocations familiales. On n'a procédé à aucune augmentation substantielle de l'aide sociale. Surtout, on n'a entrepris aucune réforme globale du système afin d'en corriger les défauts les plus évidents. On a le culot de nous parler de consolidation: consolidation des pauvres dans la pauvreté et des riches dans la richesse.

S'il faut critiquer le ministre des Affaires sociales, ce n'est pas pour le traiter de socialiste en lui reprochant les quelques réformes qu'il a osé entreprendre, mais c'est plutôt pour lui reprocher de s'être arrêté après avoir si bien montré le chemin à suivre.

Je dis au ministre: La réforme de la sécurité du revenu, dont il a montré l'importance et l'urgence dans son rapport, il ne pourra jamais

la réaliser dans le corps politique actuel. S'il est sincère dans son désir avoué d'accomplir cette réforme, il doit avoir le courage de tirer les conclusions de son échec. Je dis également ceci au ministre des Affaires sociales. La réforme de la sécurité du revenu, recommandée par le rapport Castonguay-Nepveu, le Parti québécois l'a mise officiellement dans son programme et s'est engagé à la réaliser. Selon le régime que nous préconisons, le revenu total d'une personne seule ne descendra pas en dessous de \$2,000 par an et celui d'un couple sans enfants ne descendra pas au dessous de \$3,500 par an, auquel s'ajoutera \$500 par enfant à charge.

M. ROY (Beauce): Vous avez copié...

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): Attendez, vous allez voir tantôt si nous avons copié. Ces montants seront ajustés annuellement au coût de la vie et augmentés périodiquement de façon que ces Québécois profitent, eux aussi, de l'accroissement de la richesse collective. Des mesures seront prises pour que les travailleurs gardent l'incitation au travail en conservant au moins une partie substantielle de leurs gains. Le coût d'une telle réforme est connu. La commission Castonguay-Nepveu l'a évalué à environ \$300 millions par année.

Mais, si l'on tient compte d'autres réformes que le Parti québécois s'est engagé à réaliser, en particulier celle d'une hausse du salaire minimum à \$2.50 l'heure et celle d'une syndicalisation plus grande du monde du travail, il est très probable que le coût en sera considérablement diminué. À tout événement, le Québec n'a pas les moyens de conserver plus longtemps le système actuel qui conduit directement soit à la dépendance sociale, soit à la contestation violente. Le Québec a besoin d'un régime nouveau de revenu minimum garanti.

M. le Président, avant de passer à un autre sujet, j'aimerais dire un mot du salaire garanti préconisé par un autre parti politique, qui s'appelle le Ralliement créditiste à Yvon Dupuis. Selon ces gens, on donnerait à chaque adulte une allocation annuelle de \$1,200 et, pour chaque enfant à charge, une allocation additionnelle de \$250. Or, comme il y a au Québec environ 3,800,000 adultes de 18 ans et plus et 2,300,000 enfants à charge, le coût annuel de ce programme serait de \$2,760,000,000. Il va sans dire que, si l'on considère que le budget actuel du gouvernement est d'environ \$4.5 milliards et que le budget d'un Québec indépendant serait d'environ \$10 milliards... Non, non, d'environ \$10 milliards. M. le Président, si j'avais le temps, je pourrais donner les chiffres de ce qu'on envoie à Ottawa et de ce qui reviendrait au Québec, dans un Québec indépendant.

M. DEMERS: Prenez le temps qu'il faut!

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): Le budget serait de \$10 milliards.

M. DEMERS: Oui. Ah oui!

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): Une telle promesse est aussi insolite que celle des 100,000 emplois en 1971. Je parle de la promesse du Ralliement créditiste.

M. ROY (Beauce): De 1971 ou de 1970?

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): De 1970. Il est facile de faire de la démagogie en parlant du revenu annuel garanti, mais, quant à nous, nous avons préféré adopter un régime peut-être un peu plus complexe, mais qui est réaliste et qui favorise davantage les plus défavorisés.

M. DROLET: Il faudrait le mettre en pratique.

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): Je voudrais maintenant dire quelques mots...

M. AUDET: C'est le contrôle!

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): M. le Président, je vous demanderais d'appliquer l'article 25.

LE PRÉSIDENT SUPPLEANT (M. Carpentier): A l'ordre, messieurs, s'il vous plaît! A l'ordre!

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): Je vous demanderais d'appliquer l'article 25.

LE PRÉSIDENT SUPPLEANT (M. Carpentier): L'honorable député de Sainte-Marie.

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): Je comprends que cela ne me dérange pas tellement d'entendre ces murmures, mais c'est quand même ennuyant. Qu'ils me laissent parler et, si cela ne fait pas leur affaire, ils répliqueront après.

M. DROLET: Qu'ils fassent comme nous, sortir.

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la nécessité qu'il y a de reconnaître à son juste mérite le travail de la femme au foyer. De plus en plus, les femmes québécoises qui restent au foyer afin d'assurer l'éducation de leurs enfants et la bonne marche du ménage le font par choix délibéré. Etant plus instruites et ayant connu l'expérience du marché du travail, les Québécoises qui se marient ont le choix entre le travail au foyer ou le travail à l'extérieur.

Si nous voulons vraiment favoriser au maximum la famille et permettre vraiment à celles qui veulent élever elles-mêmes leurs enfants de le faire, nous devons rémunérer d'une façon tangible le travail de la femme au foyer, en lui payant un véritable salaire. De cette façon, la femme pourra, dans la dignité, contribuer aux

charges du ménage. Encore ici, je me permets de souligner que nous avons tenu compte des coûts impliqués, puisqu'un tel programme serait financé, au moins partiellement, par l'abolition de l'exemption personnelle de l'épouse. Il ne s'agit donc pas là de promesses en l'air, mais d'une recherche réaliste et constante d'une meilleure justice sociale conforme à cette capacité financière.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. le Président, puis-je vous faire observer que nous n'avons pas quorum?

LE PRÉSIDENT SUPPLEANT (M. Carpentier): Qu'on appelle les députés!

L'honorable député de Sainte-Marie.

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): Merci, M. le Président. Je voudrais également parler de l'aide qu'il faut apporter aux femmes qui choisissent de mettre au monde des enfants qui seront les futurs citoyens du Québec. Encore ici, il s'agit d'un choix de plus en plus délibéré. Or, le Québec a besoin de nouveau-nés. La chute accélérée du taux de natalité chez nous a fait passer le Québec du premier au dernier rang des provinces canadiennes.

Nous approchons même du point de stagnation où notre croissance démographique serait nulle. Etant donné notre situation politique et géographique, cette situation est malsaine et ne peut durer très longtemps. D'ailleurs, il est certain que, si l'on rendait moins onéreuse la naissance des nouveaux enfants, les couples québécois seraient désireux eux-mêmes d'augmenter la dimension de leur famille.

M. DEMERS: Il va faire ça pour rien.

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): C'est pour quoi il importe non seulement de réformer immédiatement le régime des allocations familiales afin qu'elles compensent réellement le coût minimum de l'entretien des enfants, mais également d'instituer un régime nouveau accordant à la mère une somme substantielle répartie en deux versements, l'un pendant la grossesse et l'autre après l'accouchement.

Un tel système existe dans d'autres pays, notamment en Angleterre, et je pourrais en citer d'autres qui ont adopté un tel système. Il est grand temps de l'instaurer chez nous.

J'ajoute qu'il ne s'agit pas là d'un programme très dispendieux, puisqu'il n'y a actuellement au Québec que 90,000 naissances par année. Même si ce nombre devait augmenter quelque peu, comme il est souhaitable, les coûts resteraient modérés.

J'ajoute une autre mesure qui, elle aussi, coûterait très peu d'argent à l'État, mais qui aiderait énormément les femmes qui veulent avoir des enfants. Il s'agit du congé de maternité. A l'heure actuelle, la femme qui devient enceinte alors qu'elle travaille à l'extérieur de son foyer n'a aucun droit d'obtenir un congé de

son employeur et de reprendre par la suite son emploi sans perte de ses droits acquis, à moins qu'elle ne soit protégée par une convention collective qui lui garantisse ce droit. Or, on sait que les conventions collectives qui garantissent ce droit sont très rares.

Pendant sa grossesse, elle peut, depuis l'an dernier, retirer une prestation de l'assurance-chômage, si elle se qualifie à cet égard. Nous croyons que le droit du travail devrait être amendé afin d'assurer à la femme enceinte un congé de maternité pouvant, à la discrétion, durer jusqu'à six mois et le droit de recouvrer son emploi par la suite, sans perdre ses droits acquis, ancienneté, régime de retraite, assurance-groupe, etc.

Pendant ce congé, la femme devrait recevoir une prestation payée en partie par son employeur et en partie par l'État, qu'elle soit éligible ou non à l'assurance-chômage.

Toujours sur le même sujet de la promotion de la famille, je voudrais insister sur l'urgence qu'il y a d'établir à l'échelle de tout le Québec, mais surtout dans les centres urbains les plus imposants un réseau public de garderies de jour. Il ne faut pas croire que les familles où la mère, par choix ou par obligation, travaille hors du foyer seront de moins en moins nombreuses. Au contraire, si on se fie à ce qui se passe dans les autres pays aussi développés que le Québec, ce phénomène ira en s'accroissant.

L'État, par conséquent, a le devoir de faire en sorte que les enfants de ces familles soient placés dans des conditions qui ne nuisent pas, mais, au contraire, aident à leur développement. Autrement, il nous en coûtera terriblement cher pour essayer de réparer plus tard les déficiences qui seront imputables aux conditions défavorables dans lesquelles ces enfants auront dû passer les premières années de leur développement.

Nous voulons aussi que cette politique de promotion et de défense de la famille mène à un droit familial autonome administré par des tribunaux familiaux spécialisés. C'est là une réforme que nous ne sommes pas les premiers à demander, mais que nous serons nécessairement les premiers à réaliser puisqu'elle est absolument impossible dans le cadre constitutionnel actuel.

Ce cadre constitutionnel attribue la compétence sur le mariage, sur le divorce et la nomination des juges des cours Supérieures au gouvernement fédéral alors que la compétence sur les droits familiaux, la garde des enfants, les pensions alimentaires et la constitution des tribunaux relève des provinces. Toujours le conflit de juridictions.

J'aurais également beaucoup de choses à dire sur le statut de la femme que nous voudrions absolument égal à celui de l'homme dans tous les domaines, en particulier dans le mariage, dans l'accès aux métiers et aux professions et dans la rémunération du travail. Encore là, il s'agit de réformes importantes qui ne coûteraient rien au Trésor public mais qui tiennent compte à la fois de l'évolution de notre société

et de la nécessité du maintien de la famille comme cellule de base de notre société.

Je reviens à mon idée du début. Si, en 1970, je me suis lancé en politique, c'était dans l'espoir d'aider mes concitoyens les plus démunis à améliorer leur sort. C'était pour faire la guerre à la pauvreté et à l'injustice sociale. Je crois que le ministre des Affaires sociales qui est entré en politique en même temps que moi avait les mêmes intentions. Alors, je lui demande une chose, à lui et au gouvernement: Est-ce que, d'après lui, c'est le temps de s'arrêter et de consolider, ou bien si c'est le temps plus que jamais de foncer en avant et d'entreprendre les réformes fondamentales qui s'imposent de toute urgence? Est-ce que la guerre est gagnée ou bien s'il faut se battre avec plus de force que jamais? Est-ce que le régime actuel nous donne les moyens de gagner cette guerre ou bien si le fédéralisme actuel n'est pas l'obstacle majeur qui nous empêche d'y arriver? M. le Président, je demande au gouvernement, au ministre des Affaires sociales de me répondre franchement et j'attends cette réponse. Merci, M. le Président.

LE PRESIDENT SUPPLEANT (M. Carpentier): L'honorable député de Saint-Maurice.

M. Philippe Demers

M. DEMERS; M. le Président, je vous remercie de m'avoir reconnu; d'abord, nous nous connaissions antérieurement et c'est avec infiniment de plaisir que je vous reconnais moi aussi. En parlant à la suite de ce discours inaugural qui fut, sans lancer de compliments, sans lancer non plus d'injures, un peu semblable au gouvernement qui nous conduit ou qui tâche de nous conduire, semblable à un os démuné de moelle, asséché un peu, à l'image de ce gouvernement qui, en prenant de l'âge, vieillit en dépit d'une jeunesse dont le premier ministre se plaît à parler.

Boileau, ou un autre — on buvait ce qu'on pouvait — a dit que le style c'est l'homme.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): C'est Buffon.

M. DEMERS: Bouffon?

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Buffon.

M. DEMERS: Je pensais que c'en était un qui nous avait parlé antérieurement. Buffon a dit que le style c'est l'homme. J'ai dit Boileau ou un autre, je remercie le député qui a précédé celle qui n'est plus aux Affaires culturelles, le député de Chicoutimi, qui possède la quintessence de la culture, des arts, des lettres, du bon goût, du savoir-faire, et pour tout dire, homme accompli dans tous les domaines sauf dans ceux de la carrosserie, je le remercie d'avoir fait cette mise au point.

En voyant, en relisant et en entendant ce

discours qui fut celui qu'on appelle le discours inaugural prononcé disons à 95 p.c. en français et à 5 p.c. en anglais par le lieutenant-gouverneur, j'ai reconnu le style qui fait l'homme et le gouvernement.

C'est une réplique d'un certain menu qui nous avait été servi en 1970 par le député de Mercier, chef du Parti libéral devenu premier ministre, menu qui était un ramassis de clichés, de recettes préfabriquées. Tout le monde au travail, 100,000 jobs, fédéralisme rentable.

Les 100,000 jobs, M. le Président, on en aura parlé, on n'en parlera jamais assez, parce que ce fut à mon sens la bébelle venue se greffer à un pseudo-drapeau qu'on a appelé fédéralisme rentable, bébelle qui a fait marcher les Québécois et qui les a fait voter pour ce gouvernement qui n'en fut jamais un.

Les 100,000 jobs, les Québécois ont cru à cela. Tous au travail. C'étaient des têtes d'affiche. Que s'est-il passé depuis cette époque? Le Canada, notre pays où on dénombre actuellement, 688,000 chômeurs, contient encore une province qui s'appelle le Québec, où nous pouvons dénombrer 247,000 chômeurs. Le pourcentage national de 7.7 p.c. est dépassé par le nôtre, qui est de 8.4 p.c. Actuellement au Québec, M. le Président, et vous le savez comme moi, nous pouvons dénombrer 247,000 chômeurs. Les grands économistes qui ne sont pas les économistes d'en face vous diront que c'est normal, 8.4 p.c.

M. le Président, référons-nous à notre Mauricie bien-aimée, que vous avez l'honneur avec moi de représenter, et vous aussi, honorable député de Maskinongé; mais actuellement je m'adresse au président, qui vous fera ses commissions, ça vous reviendra tous, messieurs. Dans cette Mauricie bien-aimée, nous dénombrons, M. le Président, 37,000 chômeurs. Je vais vous parler un peu des assistés sociaux et vous allez sursauter sur votre siège. Vous qui n'êtes pas habitué à des sursauts, je crains que vous ne tombiez en bas de ce siège.

A Trois-Rivières, il y a 2,910 assistés sociaux; au Cap-de-la-Madeleine, pays des miracles, il y a 1,800 assistés sociaux; à Shawinigan, ville de l'électricité éteinte par le chef actuel du Parti québécois alors ministre des Richesses naturelles, il y a 2,150 chômeurs, assistés sociaux; ça veut dire ça puis d'autres choses. A Grand'Mère, représentée par le député actuel de Laviolette qui occupe le siège présidentiel, je ne vous apprends rien, vous êtes à la fine pointe, à l'écoute des problèmes de votre région, il y a 1,268 assistés sociaux. Si vous remontez du long du Saint-Maurice, si vous vous rendez à La Tuque, vous allez en dénombrer 533.

Ceci fait que dans notre Mauricie, Trois-Rivières, La Tuque, 37,000 personnes se cherchent un emploi, plus que la population totale de la ville de Shawinigan et de Shawinigan-Sud comprise et de tout le comté de Trois-Rivières. C'est-y assez fort? Puis ces gens-là nous disent que la situation est normale, que ça va très bien

dans le meilleur des mondes, qu'on a fait de l'extrapolation, qu'on a employé la méthode PPBS, puis on a calculé ça, puis on a divisé, puis on a soustrait.

Il n'y a plus personne dans le marasme dans la province de Québec et ça va pour le mieux dans le meilleur des mondes. On invoque des conjonctures, on planifie horizontalement, on est couché; c'est la position horizontale qu'on a prise. Le gouvernement dort et la population se lamente. Les 100,000 "jobs"! On était censé les créer et vous l'avez peut-être dit, M. le Président, qu'on créerait 100,000 "jobs".

Si je vous disais que dans le bassin de la population de Grand'Mère où le bureau du travail et de la main-d'oeuvre provincial dessert 229,000 âmes — j'ai pris la statistique, cela va vous surprendre, M. le Président, dans le bulletin diocésain émis par l'évêché de Trois-Rivières, c'est canonique — au bureau de Grand'Mère, dis-je, que vous avez eu la délicatesse de venir chercher à Shawinigan, pour le transporter chez vous, je ne vous en fais pas grief, M. le Président, on va vous le ramener dans quelques jours, il passe en moyenne 25 personnes par jour, 125 par semaine, en supposant qu'on y travaille cinq jours par semaine. C'est censé être ouvert cinq jours par semaine, ce qui fait 6,500 personnes par année.

Comme on me le disait hier dans ce bureau, des 85,000 nouveaux emplois dont a fait état le premier ministre du Québec, savez-vous combien Grand'Mère en a ramassés, et les régions de Shawinigan, de La Tuque jusqu'à Mont-Carmel? Je vous le donne en mille, M. le Président: 56 dans trois ans. C'est du monde! Je vais vous dire comment ils ont été nommés, à part cela. Par du patronage, M. le Président, évidemment. Ce sont des gens qui sont partis pour aller travailler à Churchill Falls. Savez-vous comment cela se passe? On reçoit un téléphone au bureau de la main-d'oeuvre à Grand'Mère d'un nommé Yvon Bergeron de Montréal: Envoyez un tel travailler à Churchill. On en a ramassé 56 dans trois ans. Les 85,000 "jobs". Un bassin de population de 229,000 âmes. Faites l'échantillonnage dans la province de Québec, ramassez cela, multipliez cela par les 229,000, groupez-moi cela pour faire une population de six millions, à peu près, et trouvez-moi donc 80,000 "jobs" là-dedans!

La plus grande comédie! C'est aussi drôle que les 100,000 emplois et l'affaire de la Brink's dans le temps. On vient nous dire cela, c'est du gargarisme.

La Mauricie, M. le Président, vous le savez mieux que moi, est dans un état d'apathie, de misère. Si vous ne le savez pas, je vais vous le dire. Vous savez ce qu'on a fait à la Gulf Oil à Shawinigan: 450 employés, pères de famille à terre, jamais remplacés. CIL, Canadian Industries Limited, M. le Président, la langue de travail: 152 employés qui vont traverser la rivière pour s'en aller à Bécancour. Le gouvernement dont vous faites partie par accident, M. le Président,

a donné \$2 millions pour transporter de l'autre côté de la rivière la CIL qui est à Shawinigan. On dit non, mais c'est cela, c'est garanti.

On va exploiter les dômes de sel qu'on a trouvés aux Îles-de-la-Madeleine. Je vous invite-rais, M. le Président, à fouiller un peu dans le dôme de sel pour savoir qui est en dessous de cela. Cela va peut-être vous donner de petites informations. On vous le dira en temps et lieu, M. le Président. Cela va s'en venir par bateau à Bécancour, on va produire de la soude caustique pour exploiter le papier de la Mauricie, c'est naturel. On va fermer Shawinigan une autre fois. Cela va faire trois fois en quatre ans et toujours quand votre gouvernement est au pouvoir; cela arrive comme cela, pas chanceux! Nous, on allume, et vous éteignez, c'est comme cela.

Nous avons préconisé, en Mauricie, quelque chose que nous avons suggéré: Qu'on aménage le bas du Saint-Maurice. On pouvait sauver \$16 millions par année en assurance-chômage et on bâtissait le pouvoir. L'Hydro-Québec avait prévu qu'en 1974, on mettrait ce travail en marche. On ne le met pas, on n'y touche pas. On est rendu dans le bois, à la baie James. On est à ramasser les rivières. On est en train de jeter les Indiens dehors et on est en pleine civilisation dans la Mauricie. J'ai hâte que vous retourniez à votre fauteuil et que vous demandiez à votre gouvernement de nous rallumer avant que nous disparaissions. J'attends votre intervention là-dessus, M. le Président. Prenez des notes, vous faites bien. Il faudra que vous m'aidiez là-dedans.

On sauvait \$26 millions d'assurance-chômage qui vont être jetés par les fenêtres pour tenir nos 37,000 chômeurs à se bercer et à ne rien faire. Gouvernement qui planifie! On a réussi, toutefois, dans ce gouvernement, à bâtir quelque chose de fort, quelque chose de solide, quelque chose d'amélioré, c'est le patronage. Le premier ministre a demandé des détails. J'espère que, dans sa tour d'ivoire, en haut, avec son hydravion, il m'écoute. Je vais lui rappeler quelques petits détails. Puis, s'il juge à propos, après, de convoquer la commission des comptes publics, on pourra en ajouter.

Je voudrais lui rappeler, par exemple, à ce bon premier ministre, à ce vertueux premier ministre, l'affaire Vendôme au Cap-de-la-Madeleine. Une affaire de rien. On a loué pour \$984,711 une bâtisse pour dix ans. Quand j'ai vu cela, je me suis dit: C'est la basilique. Je ne voyais pas autre chose que la basilique au Cap-de-la-Madeleine, dans les grosses bâtisses. Mais quand j'ai fouillé comme il faut, j'ai découvert que c'était l'édifice Fleur-de-Lys...

UNE VOIX: Ce n'était pas un miracle.

M. DEMERS: Non, ce n'était pas un miracle. Près du sanctuaire. Je ne dirai pas qu'il est directement intéressé là-dedans. Qu'on fouille un peu. Vous trouverez un M. Massicotte, un M.

Fournier, lequel a déclaré dans les journaux que tout ce que j'avais énoncé sur ce sujet était des mensonges et que je ravalerais mes paroles. Cela fait déjà treize semaines de cela et je ne ravale rien. Si on ne dit rien, si on ne me dément pas, c'est signe que c'est vrai. Fouillez les comptes publics et les engagements financiers et vous verrez que cette même bâtisse qui avait été louée \$4,500 par la commission scolaire régionale des Vieilles Forges est louée aujourd'hui non \$4,500, mais bien \$444,000 de plus qu'elle était louée à la commission scolaire des Vieilles Forges.

Quand vous aurez trouvé ceux qui sont en-dessous de cela, vous pourrez chanter — il y en avait un chansonnier ce matin — la chanson de je ne sais qui, "la parenté est arrivée". Vous voulez des détails de parenté, M. le Président? J'ai découvert encore là que l'affaire du français, langue de travail, est importante. La Marine Building Company Limited, quand j'ai vu qu'il y avait des marins là-dedans, j'ai remonté le fleuve, j'ai frappé le Richelieu et je suis arrivé à Sorel. Un bail de cinq ans, \$205,000, pour une cabane qui coûte \$450,000, louée par la Communauté urbaine de Montréal. Encore là, je peux vous chanter le deuxième couplet de "la parenté est arrivée".

Est-ce que l'on peut demander aussi à cet honorable premier ministre — M. le Président, je m'aperçois que je peux être rappelé au règlement — d'enquêter sur la liste des membres de la famille du ministre de l'Agriculture qui travaillent au gouvernement? Ce serait plus court de dire qui ne travaillent pas pour le gouvernement, qui ne travaillent pas au ministère de l'Agriculture. Cela en fera moins à écrire. On aura tous les autres conséquemment.

Puis-je demander quel fut le sort réservé, au ministère des Affaires municipales, à ceux qui ont été jetés par-dessus bord et remplacés par 196 nouveaux travailleurs, tel que le témoigne le document qui m'a été remis par le nouveau ministre des Affaires municipales, moi qui l'avais demandé à l'ancien ministre qui est rendu aux Travaux publics maintenant?

Puis-je demander au premier ministre le nom du président de la Corporation des valeurs mobilières et quel a été son rôle dans l'élection de l'actuel premier ministre? Je comprends que son rôle n'a pas été aussi sensationnel que celui qu'on a découvert hier, un nommé O'Bront. Mais qu'on me questionne là-dessus.

UNE VOIX: Dozois, ça?

M. DEMERS: Pardon? J'aimerais que vous vous leviez pour poser la question et je vous répondrais tout de suite. Non, non, il est ailleurs. L'ancien ministre des Affaires municipales, vous savez de qui je veux parler, l'ancien qui est encore tout neuf. Il n'était pas né qu'il était mort. Il a été assermenté trois minutes avant de faire adopter une loi, lorsqu'il est arrivé au ministère des Travaux publics.

Je pourrais montrer au premier ministre, le jour où il convoquera la commission des comptes publics, certaines photos, pas des photos pornographiques; ce sont des gens bien habillés, cossus, portant vêtements, manteaux de poil et ceintures de jonc marin qui entrent à l'hôpital général de la Mauricie. C'est l'entrée du patronage et la sortie du patronage. Ces deux personnes, je vous les nomme: le candidat libéral, qui s'est présenté contre votre humble serviteur, et le président de la fédération libérale que le candidat libéral tient en dessous du bras parce que le président de la fédération libérale est à l'image du parti, il souffre de cécité! Ils sont obligés de se tenir à deux. L'entrée à l'hôpital, la sortie de l'hôpital; on a de la bonne photographie, en gros plan, c'est naturel. Ils vont les reconnaître.

En plus cela, on pourrait faire jouer une petite bobine qui a été enregistrée pendant leur voyage. C'est bon. Une bonne petite bobine qui leur dit comment on doit faire du patronage dans un hôpital. On pourrait aussi faire jouer à l'honorable premier ministre un petit enregistrement d'un de ses députés en Mauricie. Il indique la façon dont on doit organiser le patronage dans un hôpital et à la Voirie. On pourrait faire comparaître un fonctionnaire qui viendrait nous dire comment agit le président de la fédération libérale de la Mauricie, qui aujourd'hui est entrepreneur en voirie, évaluateur et "vendeux" de meubles au bien-être social. A part cela, il ne fait rien. J'ai relevé que 73 p.c. des meubles qui sont vendus au bien-être social, aux assistés sociaux, passent par ce monsieur. Il souffre de cécité, mais il sent ça de loin! On pourrait lui demander à ce bon monsieur quels ont été les propos qu'il a tenus à un type du bureau de placement pour lui définir ce qu'était un bon fonctionnaire. Vous en apprendriez des belles. Vous verriez que dans ce parti qu'on est passé maître.

Je pourrais donner, à titre confidentiel et très personnel, au premier ministre certains petits tuyaux pour l'informer sur la façon dont un président de corporation vend des matériaux à certains endroits que peut connaître le député de Laviolette.

Il ne sait pas tout et il n'est pas obligé de tout savoir mais je pourrai lui donner tous les détails s'il ne le sait pas. Il est assez prudent qu'il ne peut pas tout connaître! On pourra lui donner tout cela au prix du gros, M. le Président. Cela ne coûtera pas un sou de plus. Qu'il la convoque sa commission, l'honorable premier ministre, la commission des comptes publics. Qu'il la convoque et nous allons lui fournir cela. Nous allons l'informer. Nous pourrions lui donner cela aussi sous seing privé. Il pourrait peut-être me dire, aussi, en passant, comment ils ont arrangé cela pour que le comté de Saint-Maurice, dans la loi 62, M. le Président, soit coupé juste à l'endroit où le député a pris sa plus grosse majorité. Le hasard! Peut-être. Mais j'aimerais cela voir ces détails. J'aimerais

cela. Le député de Terrebonne est au courant de cela.

Ce sont tous des détails qu'il serait extrêmement intéressant de connaître. Cela nous renseignerait. Cela montrerait à la population, si mes allégués sont faux, que j'ai charié. Puisque le premier ministre a raison, il n'y a pas de problème. Mais si par hasard cela s'avérait joliment vrai, si on faisait comparaître les intéressés, les entrepreneurs, par exemple, qui viendraient nous dire combien ils ont échappé dans la cagnotte pour avoir tel contrat. Cela informe la population! Oui. Nous saurions ces choses-là.

M. le Président, j'admets avec vous que mon discours n'aura pas été aussi constructif que celui qui avait été non pas préparé mais qui a été donné par mon devancier, l'honorable député de Sainte-Marie, mais je pense qu'il faut, si on veut appliquer le castigat ridendo mores, sérieusement — et c'est le rôle de l'Opposition — attirer l'attention des gens, de la population sur cet état de choses. Il est extrêmement important que l'Opposition sonne la cloche. Parce que de l'autre côté, vous savez, il y a une foule de belles consciences. Il y en a peut-être un ou deux qui ne sont pas purs, pas revêtus de la robe nuptiale, nimbés, du monde bien habillé, l'auréole. Il y en a peut-être une couple. Les autres, ce sont tous des saints! Ils ne savent pas cela, eux autres, parce qu'ils n'ont jamais touché à cela, le patronage, jamais, jamais, jamais! Mais il serait bon que les deux ou trois qui sont des moutons noirs, on les rappelle à l'ordre, parce que la majorité de ce gouvernement, le premier ministre en tête, porte la bannière de la vertu, de la pureté, de l'innocence, ne défaisant pas son image, ne brochant pas, ne se dépeignant pas. C'est important, M. le Président, qu'on sorte les moins bons qu'il y a là-dedans et que ces gens-là fassent amende honorable, s'excusent devant l'électorat, parce que le jugement dernier s'en vient. Cela ne sera pas long. Ce sera le mane, thecel, phares, et puis trouvé trop léger et basculé sur l'autre bord! Qu'on ne se dise pas que cela ne se fait pas, nous autres on le sait que cela se fait! On le sait! Et vous autres aussi, vous le savez, parce qu'on vous l'avait fait avant! Rappelez-vous de cela, mes bons amis. Pensez à cela. Vous autres, aspirez mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Vous allez rester sur votre appétit. Vous pourrez en avoir parlé, vous autres, mais jamais touché.

Mes chers amis, M. le Président, je suis habitué, depuis quelques temps, à prêcher tous les soirs. Je prêche. Je me promène dans la province. Cela remplace les retraites paroissiales d'autrefois! Je parle de l'enfer et je parle de vous autres!

M. le Président, je termine pas mes propos mais je voudrais qu'on révise les politiques économiques et qu'on applique quelque chose de constructif en Mauricie.

Actuellement, à Trois-Rivières, nous venons d'être éprouvés par la destruction de la Wabasso. Vous en rajouterez 1,500 autres aux 37,000. Quand est-ce qu'ils vont retourner au travail? Quelle est la planification du gouvernement? IL n'y a pas à dire, le gouvernement est bien représenté dans la Mauricie; je suis le seul mouton noir, le seul à prêcher et à tenir ces gens réveillés.

Il devrait y avoir dans cette Mauricie, avec la représentation libérale à Trois-Rivières, Champlain, Laviolette — nous sommes cernés de tous les côtés par des ministériels — une poussée extraordinaire. Vous ne me croirez pas, mais ça bouge plus dans le comté de l'Opposition de Saint-Maurice que dans tous les autres comtés ensemble. C'est ce qu'on appelle ne pas sentir son mal.

Je voudrais qu'on trouve des moyens puissants, efficaces, pour relancer ce coin de terre qui est le mien. Et je termine, M. le Président, pour ne pas gaspiller votre dîner, je ne voudrais pas vous faire digérer avant de manger. Je veux que vous preniez un bon repas et que vous passiez une excellente fin de semaine. Je termine, et je vous remercie de votre attention.

M. J.-Aurélien Roy

LE PRESIDENT: L'honorable député de Lévis.

M. ROY (Lévis): Je vous remercie de m'avoir reconnu, M. le Président. Vous saurez qu'il est très difficile pour moi d'adresser la parole en cette Chambre aujourd'hui. Nous, du Ralliement créditiste, sommes habitués, quand nous faisons des assemblées politiques, que les salles soient comblées et aujourd'hui j'ai à adresser la parole devant des sièges vides.

C'est dur. Cela parle moins bien, parce que c'est toujours la population qui est en avant de nous, qui nous incite à dire la vérité et à dire ce que nous pensons de la situation de la province de Québec avec le gouvernement actuel.

Je viens d'écouter religieusement mon collègue de Saint-Maurice, un homme très éloquent, qui dit des vérités. Mais j'ai constaté dans son discours que c'était intéressant d'entendre parler de patronage, de tous les défauts du gouvernement actuel par un gars qui connaît ça.

M. DEMERS: Est-ce que le député de Lévis me permettrait une question?

M. ROY (Lévis): Je n'ai pas d'objection. Cela ne raccourcit pas mon temps, parce que le ministre m'a demandé d'aller jusqu'à une heure pour l'exempter de parler aujourd'hui.

M. DEMERS: Est-ce qu'il n'admettra pas avec moi que les prédicateurs n'ont pas touché à tout ce dont il a parlé, comme par exemple le sixième et le neuvième commandement?

M. ROY (Lévis): M. le Président, est-ce que j'ai le droit de répondre? C'est que le prédicateur qui fait un sermon dit toujours: Faites ce que je vous dis, mais ne faites pas ce que je fais.

C'est beau de s'amuser, mais il faut revenir à un moment donné au sérieux. Depuis trois ans que je siège en cette Chambre, j'ai appris beaucoup de choses. J'ai appris aussi le manque de sérieux dans cette Assemblée nationale; ce n'est pas la faute du président, peut-être que c'est la faute des gens qui siègent et qui ne prennent pas leur rôle au sérieux.

On parle du Ralliement créditiste assez souvent et, pour en revenir à mon collègue de Saint-Maurice, j'ai rencontré des gens de son comté qui sont très satisfaits de leur député.

M. DEMERS: Merci.

M. ROY (Lévis): Mais ils ont dit: Il y a une chose, s'il ne se présente pas pour le Ralliement créditiste à la prochaine élection, il ne sera pas élu.

M. DEMERS: Mais les gens de Saint-Maurice, il n'en a rencontré qu'un, le reste est plus intelligent que celui qu'il a rencontré.

M. ROY (Lévis): Le député va vous dire que c'est un gars qui avait les gros contrats du Parti libéral. Quand je lui en ai parlé, il m'a dit qu'il était libéral.

Le premier ministre, dans son discours, nous a parlé de bien des choses qui étaient arrivées dans la province de Québec, beaucoup de choses qu'il a faites; il a oublié les choses qu'il n'avait pas faites.

Je comprends cela, M. le Président, ce n'est pas le rôle du premier ministre de dire: Je voulais faire ci ou je voulais faire ça.

Je comprends que le premier ministre est peut-être très sérieux, mais il a affaire aussi à une quantité de fonctionnaires moins sérieux. Quand je parle de fonctionnaires, je ne parle pas des petits fonctionnaires, des fonctionnaires qui obéissent aux hauts fonctionnaires. Je peux vous dire que moi-même je fais des expériences assez souvent, j'appelle de hauts fonctionnaires parce qu'avant d'apporter des questions dans cette Chambre, je passe toujours par le petit fonctionnaire et je monte aux plus hauts fonctionnaires, et quand je n'ai pas de réponse satisfaisante, je viens rencontrer le ministre.

Je ne suis pas le gars qui passe par-dessus la tête de quiconque; je m'aperçois que les petits fonctionnaires dans ce gouvernement ont toute la bonne volonté possible, mais il y a des hauts fonctionnaires qui ne sont jamais là. Encore hier et avant-hier, j'ai été obligé de faire neuf appels téléphoniques pour trouver un gars, on m'a changé de numéro, changé de numéro et changé encore de numéro. En fin de compte, j'ai rappelé ce matin et le gars était revenu à l'ancien numéro. Je me demande où nous allons. Chaque fois que le gouvernement chan-

ge, on emploie de nouveaux fonctionnaires, on donne des responsabilités à de nouveaux fonctionnaires qui font partie de partis politiques ou qui font le plaisir et l'affaire des gouvernements en place. Ce n'est pas bon. Un fonctionnaire consciencieux doit prendre ses responsabilités, et quand un gars est rendu à un salaire de \$25,000, \$30,000 et \$35,000 par année, il doit au moins être là. Nous, parfois, ne sommes pas ici, parce que nous avons des affaires dans notre comté, nous avons des choses à régler...

M. VEILLEUX: A Miami.

M. ROY (Lévis): A Miami, oui, j'y suis allé, je n'ai pas d'objection à le dire. Si mon collègue de Saint-Jean veut y aller...

UNE VOIX: Il va y aller après les élections.

M. ROY (Lévis): ...c'est grand, Miami. Après les prochaines élections, il va y aller, il va avoir le temps d'y aller probablement.

M. VEILLEUX: En empruntant sans intérêt de la Banque du Canada.

M. ROY (Lévis): M. le Président, j'ai aussi dans mon comté des problèmes, parce que c'est un comté libéral reconnu, où il y a 10,000 "rouges" à battre avant d'être élu. Je le sais. Et malgré les majorités avec lesquelles j'ai passé à travers, à un moment donné, le gouvernement actuel prétend qu'il peut ravoir le comté. Il fait comme le gars qui va voir une fille; quand il veut l'avoir, il lui fait des cadeaux; et quand il l'a, il modère les cadeaux. J'ai eu souvent l'occasion d'aller à des inaugurations de choses qui ont été données à mon comté et j'ai eu à le dire. Parce que je ne peux pas dire, quand je suis dans mon comté, que c'est moi qui ai eu quelque chose parce qu'il s'agit que je sois pour, pour qu'on ne le donne pas. C'est le gouvernement actuel qui le donne. Il faut que je travaille diplomatiquement, pour en avoir le plus possible pour mon comté. Quand je me présenterai de nouveau, comme je l'ai dit officiellement, les gens diront: Roy a travaillé, on a eu quelque chose dans le comté. Et ils voteront encore pour moi.

J'ai dit aux gens de mon comté: Restez dans l'Opposition et tant et aussi longtemps que le gouvernement pensera qu'il peut vous ravoir, il va vous faire des cadeaux.

M. CARPENTIER: C'est un accident.

M. ROY (Lévis): J'ai encore de la correspondance de l'ancien député qui portait mon nom; il y a des choses qui n'ont pas encore été réglées et que je suis obligé d'aller régler dans les ministères actuellement. Le gars était au pouvoir, il était du bon côté de la Chambre et il ne pouvait pas les régler. Pourquoi? Peut-être parce qu'il était trop libéral. C'est justement ce

que je dis dans mon comté. J'ai des problèmes dans mon comté; j'en ai réglé plusieurs — depuis que je suis là et ça faisait des années — avec le gouvernement libéral, avec l'Union Nationale. Ils sont passés chacun son tour et il y avait bien des problèmes qui étaient restés en arrière. Un simple député de l'Opposition arrive, qui n'est ni du côté du gouvernement ni du côté de l'Opposition officielle, et vient à bout de les régler à force de travailler en coopération avec les fonctionnaires qui ont de la bonne volonté. Parce que, quand je parle des fonctionnaires, je ne dis pas que tous les fonctionnaires sont dans la même situation.

Mais, une chose me fait mal au coeur et je veux la dire en cette Chambre. La première année où j'ai été élu député, je m'en vais trouver une fonctionnaire avec un maire d'une paroisse. Le fonctionnaire, pour répondre à la demande du maire de la paroisse avec les conseillers municipaux qui m'accompagnaient, m'a dit : Vous savez, M. Roy, que vous êtes dans l'Opposition, vous n'avez aucune chance. Il m'a dit ça devant un maire d'une de mes municipalités.

Quand j'ai vu ça, je suis passé par-dessus et je suis allé voir le ministre. Je ne nommerai pas le ministre, non plus, parce qu'un ministre qui me rend service, je ne suis pas pour le nommer en cette Chambre, ça peut lui donner de la gloire, ça peut lui donner du prestige. Moi, ça ne peut pas m'en ôter, mais en tout cas, je ne veux pas, s'il m'a rendu service, le nommer.

M. CARPENTIER: Soyez franc, au moins.

M. ROY (Lévis): Je serai franc, quand j'aurai à nommer des gens, mais des noms en Chambre, je n'en donne pas. Je suis allé voir le ministre et j'ai eu ce que je voulais avoir pour ma municipalité. Mais c'est moi qui ai pris le téléphone pour appeler le fonctionnaire et je lui ai dit: Ecoute, mon gars, quand je te demanderai quelque chose, ne refais jamais, devant un maire et les conseillers d'une municipalité, la réponse que tu m'a faite, parce que ta "job" sautera, puis je t'amènerai en pleine Chambre, puis je dirai ton nom.

Cela ne m'est jamais arrivé après. Cela a été la seule fois où j'ai été mal reçu par un fonctionnaire et puis je l'ai dompté tout de suite.

M. VEILLEUX: Des menaces.

M. ROY (Lévis): Pas des menaces.

M. VEILLEUX: Oui.

M. ROY (Beauce): Je m'excuse auprès de mon collègue. Je voudrais que vous rappeliez au député de Saint-Jean les dispositions de l'article 25. Il passe son temps à interrompre le député de Lévis qui n'est même pas à son siège comme d'habitude.

M. VEILLEUX: Le député de Lévis n'est pas à son siège.

M. ROY (Lévis): M. le Président, c'est bien regrettable pour le député de Saint-Jean, mais, aux prochaines élections, c'est Yvon Dupuis qui va régler son cas. O.K.? Il n'aura plus à nous badrer. M. le Président, je parlais toujours du patronage qu'il pouvait y avoir dans mon comté. Je voudrais aussi parler des communautés urbaines qui sont des éléphants blancs pour nos municipalités et je ne me gêne pas de le dire en cette Chambre. J'ai eu même à répondre, lors d'une émission radiophonique, à des questions qui ont été posées par la population. Comme administrateur, pendant seize ans, d'une municipalité et d'une ville assez considérable, j'étais capable d'avoir des raisons valables pour blâmer les gouvernements du passé ou le gouvernement actuel d'avoir participé à créer ces nouveaux gouvernements qui s'en viennent légiférer dans nos municipalités et nos villes, comme ça se faisait, puis comme voulait le faire l'ancien ministre des Affaires municipales.

Heureusement, même s'il n'est pas ici, qu'on a changé de ministre. Peut-être qu'on va avoir plus de compréhension et qu'on va pouvoir travailler plus ensemble avec le nouveau ministre parce que le nouveau ministre, ce n'est pas un patroneux, je peux vous le dire. Je vous l'ai dit en cette Chambre : Je donne les mérites à un gars qui les a, les mérites. J'ai eu à travailler avec lui et j'ai eu même à lui donner des conseils quand il s'est agi de ma municipalité et le ministre les a pris en considération.

Je vois le ministre qui rit, parce qu'il croit qu'un député ne peut pas donner de conseils à un ministre. Oui, un député peut donner des conseils à un ministre ! Il peut même lui rendre service quand le ministre est de bonne foi et c'est ce que j'ai fait dans mon comté, complètement en dehors de la politique. Si je voulais faire de la politique chez nous, j'aurais beau en faire, mais je n'en fais pas, puis vous ne m'en ferez pas faire tant et aussi longtemps que je serai au. Parce que je sais que, si le bon Dieu me donne la vie, je vais être élu encore assez longtemps.

Vous voyez, M. le Président, comme je n'ai pas de complexe d'infériorité. C'est parce qu'un de vos députés ou de vos ministres m'a dit, un jour: Tant et aussi longtemps que tu vas te présenter dans le comté de Lévis, tu vas être élu. Il avait fait des sondages, le gars. Il a été franc avec moi. Je ne le nommerai pas encore, M. le Président, mais c'est avec des choses comme ça qu'un gars prend du courage et de la volonté.

M. le Président, je vous parlais tout à l'heure des communautés urbaines; c'est une chose qui devrait disparaître. Je le dis publiquement, puis je pourrai le défendre. Nous avons ici des maires. J'en vois un devant moi, qui a administré une ville, une municipalité depuis des années. C'est une municipalité qui a du succès,

puis du développement. On en a dans la province de Québec, des maires qui sont aussi intelligents que n'importe qui de nous, qui sont capables d'administrer leurs municipalités, sans qu'on implante un nouveau petit gouvernement qui va venir nous dire quoi faire dans nos municipalités et nos villes.

Vous voyez tout le problème. J'ai assisté à la commission parlementaire quand le maire de Montréal est venu se plaindre avec les maires des municipalités qui faisaient partie de la Communauté urbaine de Montréal. Le député de...

M. DROLET: Robert-Baldwin.

M. ROY (Lévis): En tout cas, il était là. Il était le gars le plus mal pris parce qu'il avait promis à ses électeurs, quand il s'est présenté à la mairie, que lorsqu'il y aurait du développement chez lui les taxes ne seraient pas augmentées d'ici tant d'années. La communauté urbaine venait essayer de faire adopter un bill à l'Assemblée nationale afin d'aller chercher \$0.20 de taxe sans même en parler aux maires des municipalités. Ce n'est pas normal.

Nous avons, dans Québec même, des maires qui refusent de payer leur contribution. Qu'est-ce que ça a donné, la communauté urbaine? Des surcharges dans la circulation et dans le transport en commun. Personne n'a d'autobus qui passe devant chez lui et tout le monde paie des taxes. Vous voyez cela dans les journaux: Les autobus ne passent pas devant chez vous parce qu'ils ont décidé de passer là; ils ne passent pas là parce qu'il n'en ont pas le droit, puis tout le monde paie des taxes.

Nous avons des compagnies privées qui administreraient consciencieusement. J'en ai devant moi qui ont des compagnies privées. Donnez votre affaire au gouvernement et vous allez voir comment cela va aller. Des compagnies privées, j'en ai aussi et je sais comment cela s'administre. Quand une affaire tombe dans les mains du gouvernement, c'est du socialisme, un point c'est tout.

En parlant du socialisme, je voudrais vous parler aussi de l'assurance-santé. J'ai dit dans cette Chambre, en 1970 ou au début de 1971, que les médecins sont tous des gens honnêtes, je le reconnais, mais ils sont comme beaucoup d'autres et moi-même, ils travaillent pour une piastre. Aujourd'hui, quand vous avez besoin d'un médecin, qu'est-ce que vous faites? Vous avez le temps de revenir seul parce que vous n'êtes pas prêt à mourir ou vous pouvez mourir avant qu'il arrive. Tous les jours, des choses arrivent. Un type entre à l'hôpital; il n'est pas reçu parce que le médecin qui est de quart n'a pas le temps de le recevoir. On lui dit: Va à un autre hôpital. Il a le temps de mourir avant d'arriver à un autre hôpital. C'est cela. Ce n'est pas normal que des médecins, que des hommes d'affaires soient à salaire.

En Russie, on a enlevé les terres aux cultiva-

teurs. On leur a dit: Vous allez travailler à salaire sur vos terres. On a manqué de blé, aussi; on achète du blé au Canada à pleines cargaisons. Pourquoi? Parce que les cultivateurs ne voulaient plus travailler. Que la récolte se perde, qu'elle soit noyée par l'eau, pas de différence! Nous sommes payés pour notre journée et nous nous en allons.

Ce n'est pas cela, de l'administration. De l'administration, c'est un type qui a quelque chose à organiser; il doit le faire lui-même mais au bout, c'est toujours la piastre qui compte. A part le politicien qui, lui, travaille bénévolement pour la population de son comté. Il n'y a que lui qu'on peut exempter; mais il faut que ce soit un politicien consciencieux, il ne faudrait pas donner cela à tout le monde. Un politicien consciencieux travaille pour la population et ne regarde pas le salaire, mais dans une affaire privée, on travaille pour le salaire, on travaille pour ce que cela rapporte. C'est là qu'on fera une province de Québec active, c'est là qu'on aura une province de Québec progressive afin de ne pas avoir à demander l'aumône, comme nos bons cultivateurs.

On leur donne de petites subventions. Ils perdent leur récolte et on demande au gouvernement de les payer. Qu'on mette donc des prix acceptables pour les produits agricoles afin que nos cultivateurs soient capables de vivre à leurs propres dépens; ils ne viendront pas demander la charité au gouvernement. C'est cela, le socialisme.

A un moment donné, je m'en vais à l'hôpital parce que j'ai eu un petit accident, j'avais mal à un genou. Je me suis fait frapper par une auto; cela arrive, quand un gars traverse un chemin. Je m'en venais justement siéger un matin. J'arrive à l'hôpital, je fais mon entrée et on me dit: M. Roy, le député, ce ne sera pas long, on va vous passer tout de suite parce qu'on sait que vous avez de l'ouvrage. Savez-vous à quelle heure j'ai passé? A quatre heures dans l'après-midi. Si je n'avais pas été député, je serais encore là. Ce sont les services qu'on nous donne avec la socialisation.

IL faut se battre pour faire entrer les malades dans les hôpitaux. Ils sont obligés de s'en aller souvent en ambulance. J'ai des appels téléphoniques toutes les semaines. Le mari d'une femme étouffait dans la maison. Elle fait venir l'ambulance et elle l'emmène à l'hôpital. Une fois à l'hôpital, le médecin qui était là décide qu'il n'était pas malade. Il lui dit: Ramenez-le chez vous, madame. C'était une femme qui vivait de l'assistance sociale. Imaginez-vous! Payer l'ambulance. Le gouvernement ne paie pas les ambulances. Elle a été obligée de la payer.

Dans le programme du Ralliement créditiste, on veut payer une assurance aux gens. La compagnie d'assurance qui aurait assuré ces gens-là... Moi, j'en ai eu des compagnies d'assurance qui m'ont protégé, qui ont protégé mes employés et je n'ai jamais eu de problèmes avec

ça. La compagnie d'assurance faisait son enquête, il y a des gars pour ça. Mais quand cela tombe dans les mains du gouvernement, cela prend dix gars pour faire l'ouvrage d'un gars. Pas vrai?

M. LATULIPPE: Comme ils ne s'entendent pas, il n'y a pas de résultats.

M. DROLET: Et avec les plus mauvais résultats.

M. ROY (Lévis): C'est la situation actuelle. Plus le gouvernement écoute le Parti québécois, plus il devient socialiste. Le gouvernement actuel prend des mesures socialistes pour essayer de passer au travers et se faire élire à la prochaine élection. J'ai toujours compris ça, moi. Un gars qui est élu en politique, qui travaille pour l'administration, fait une grosse différence avec un gars qui est élu et qui travaille pour se faire réélire à la prochaine élection. C'est une différence de A à Z.

Je me suis déjà fait battre dans ma vie, pas par un homme, mais en politique, et j'ai appris cela à mes dépens. Je me suis fait battre parce que j'ai été trop rigide comme administrateur, parce que, lorsque cela n'avait pas de sens, je disais que cela n'avait pas de sens. Cela peut m'arriver encore. Un jour, un type de mon comté qui a douze vaches — vous connaissez, ça des vaches? — me demande de venir demander au ministre de la Voirie, qui est ici actuellement — le ministre est là pour me démentir si je ne dis pas la vérité — de faire faire un tunnel sous la route Kennedy pour faire traverser ses douze vaches matin et soir pour qu'elles ne se fassent pas tuer par les automobiles. M. le ministre, je n'en ai jamais parlé. J'ai dit à mon gars, dans mon bureau: Ton affaire n'a pas de sens. Je ne la présenterai même pas au ministre. C'est depuis ce temps-là que le ministre a confiance en moi.

M. SAMSON: Ils sont forts sur les tunnels dans la région.

M. ROY (Lévis): M. le Président, je crois qu'avec toute la bonne volonté du monde et avec toute la bonne volonté des représentants de cette Chambre, il y aura moyen, si tout le monde se donne la main et se serre les coudes et coopère avec le parti actuel... Je ne leur en veux pas aux ministériels, ils sont 72, je suis heureux pour eux autres. Je sais qu'il y en a parmi les 72 qui sont moins heureux d'être avec vous autres, mais, en tout cas, ce n'est pas mon affaire. Mon affaire à moi est d'essayer de vous aider, d'aider le gouvernement, de lui donner tous les renseignements possibles pour administrer la province de Québec et mon comté.

Dans mon comté, je l'ai dit tout à l'heure, je ne suis pas trop "magané". Je le comprends. Lorsqu'on m'a donné le montant que j'avais de la Voirie, dans mon comté, un peu plus de \$1 million, en 1971 ou 1972, je crois, sincèrement, parce que je suis bien sincère pour mes élec-

teurs, je l'ai fait paraître sur le journal. "Le député J.-A. Roy a eu..." Vous avez vu ça dans les journaux. Mais l'année suivante, le gouvernement a été plus prudent, il l'a fait paraître dans le journal et il m'a envoyé le rapport par après. Ce sont toutes de petites choses qui ne sont pas du patronage. Ce sont toutes de petites choses que je remarque silencieusement, vous savez. A un moment donné, je pourrai dire que ce ne sont pas des choses qui font mal, parce que le comté a eu quand même ce qu'on demandait. Mais le gouvernement a été plus prudent. Je ne le blâme pas.

Je crois, avec toute la bonne volonté du monde, que nous pouvons faire quelque chose pour notre belle province de Québec, à laquelle je tiens, avec la collaboration de nos gouvernements supérieurs si vous voulez, auxquels je ne fais pas de génuflexion, mais enfin, avec le travail qui se fait avec l'Opposition actuelle et toutes les Oppositions. Je comprends qu'avec l'Opposition que nous avons là, nous sommes trois Oppositions et cela dérange un peu le gouvernement. Avant ça, il y avait une seule Opposition. C'était moi, c'était toi. C'est à mon tour. C'est à ton tour. Mais, la prochaine fois, ce sera à notre tour.

J'entendais parler les ministres tout à l'heure. Le député de Deux-Montagnes a parlé de notre chef Dupuis. Le chef Dupuis, je le connais et je pense que je l'ai connu avant le député de Deux-Montagnes. J'ai eu l'avantage de siéger avec lui à Ottawa. J'ai eu l'avantage d'embarquer avec lui dans le même taxi. Des fois, c'est moi qui payais et d'autres fois c'est lui qui payait pour aller au parlement d'Ottawa parce qu'on restait dans le même édifice. En 1963, cela a été le gars qui m'a détruit dans mon comté, avec Auguste Choquette. Il m'a fait perdre mes élections. Je me suis fait la réflexion suivante: Un gars qui peut me détruire, il peut me construire; s'il est assez intelligent pour me détruire, il va être assez intelligent pour me construire. C'est pour cela que cela vous donne la peur. Vous avez peur et vous avez raison d'avoir peur. Vous faites bien attention à vos élections. Je ne dirai pas qu'il va vous enlever tous vos sièges mais il va vous en ôter assez pour que vous perdiez la majorité, et nous, nous serons au pouvoir.

M. le Président, je vous remercie de votre bonne attention. Vous ne m'avez pas rappelé à l'ordre trop souvent parce que j'ai dû me tenir dans la règle. Comme le député n'est pas tellement loin de mon comté, il est très sympathique à mon égard. Je vous remercie. Je pense que nous continuerons à administrer la province de Québec consciencieusement et honnêtement si nos ministres veulent nous donner leur coopération comme ils l'ont fait dans le passé, tout en étant prudents, comme je l'ai dit tout à l'heure. Merci, M. le Président.

LE PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Giasson): L'honorable ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives.

M. William Tetley

M. TETLEY: M. le Président, pour moi, c'est un vrai plaisir de parler après le député de Lévis. Il a demandé certaines subventions pour son comté ainsi que le député de Saint-Sauveur. Ils en ont reçu tous les deux. Au nom du ministre des Affaires municipales, je vous remercie des remerciements que vous avez envoyés à l'honorable député de D'Arcy-McGee.

Mais c'est un plaisir de suivre ces hommes parce que dans mon comté je n'en ai pas reçu. Je crois que c'est une preuve d'un gouvernement qui s'occupe des comtés pauvres, qu'ils soient de l'Union Nationale, qu'ils soient du Ralliement créditiste. Le plus grand événement dans mon comté depuis quatre ans, depuis que je suis là, c'est une pétition contre moi. Elle a été faite en décembre. Elle contenait 8,304 noms. Elle concernait le désaccord de ces personnes contre un bill du gouvernement. Nous l'avons adopté quand même parce que je croyais que le gouvernement avait raison.

Lorsque l'on parle de patronage ou de favoritisme ou de pistonnage, un terme du député de Maskinongé, ou de toute autre aide ou subvention aux comtés, n'oubliez pas les comtés de ville et même un comté comme celui de Notre-Dame-de-Grâce qui n'a pas d'heures de "bull", qui n'a qu'une seule aréna pour 115,000 personnes, plus d'autres comtés.

Il n'a pas de chemin d'hiver ni de routes payées par la province, pas un seul chemin payé par la province. J'avais une partie d'une autoroute qu'on vient d'enlever de mon nouveau comté. C'est pourquoi, plutôt que de parler d'une chose que je ne connais pas, le patronage — si cela existe — je voudrais parler d'un sujet qui affecte les 108 ou les 110 comtés, qui affecte le député de Lévis autant que le député de Saint-Sauveur, autant que le député de Notre-Dame-de-Grâce. C'est l'investissement étranger. Faut-il l'accepter, faut-il le courtiser ou faut-il le refuser, au Québec? Si une industrie veut s'installer dans le comté de Lévis, venant des États-Unis, faut-il l'accepter ou faut-il la refuser? Il y a un vrai problème.

Ce matin, j'ai déposé deux lettres très importantes, qui montrent en partie la politique du gouvernement du Québec auprès des investisseurs étrangers. Notre politique, en lin mot, est qu'on veut contrôler les investissements étrangers. On veut les accepter ici mais les contrôler et les intégrer à notre culture et notre économie.

Je dois noter, M. le Président, qu'au gouvernement du Québec nous avons un comité interministériel qui a siégé depuis un an et qui a travaillé. Il y a eu 39 réunions, pas des réunions de quinze minutes mais parfois de deux ou trois heures. Nous n'avons pas encore adopté une politique. Ce n'est pas mon intention de parler d'une politique qui est adoptée ou qui sera adoptée. Je parlerai plutôt du problème, avec certaines statistiques que je trouve très impor-

tantes, qui affectera tout comté, toute la province, le Canada et le monde entier.

Jusqu'à maintenant, les études entreprises au Canada ont donné les résultats suivants: Le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-132, destiné à surveiller de près les investissements étrangers au Canada, tandis que le gouvernement de l'Ontario a créé deux comités qui ont recommandé la limitation de la propriété étrangère et le contrôle des sociétés étrangères dans cette province. Donc, l'Ontario a déjà recommandé, en partie, le contrôle des sociétés étrangères.

Même les États-Unis, qui causent de grandes inquiétudes auprès des pays du monde, ont laissé entendre qu'ils adopteront des lois contre les sociétés multinationales, des lois imposant des taxes ou imposant des contrôles. Il est donc à propos que le Québec se penche sérieusement aussi sur la question des investissements étrangers. Au Canada, le grand problème provient évidemment de l'omniprésence des États-Unis.

C'est un actif et un passif, le pouvoir américain.

Le rapport Gray a plusieurs tableaux importants. Ce rapport a coûté au gouvernement fédéral, je crois, \$1 million. C'est la seule vraie source d'information au Canada, et je voudrais demander que le tableau 5 du rapport Gray, que j'ai tiré de la page 22, soit inséré après mon discours dans le journal des Débats, comme c'est l'habitude, afin que je n'aie pas à lire tout un tableau (voir annexe).

Mais le tableau note certains pourcentages de nos industries contrôlées par les étrangers. Aliments et boissons: 32 p.c.; tabac: 88 p.c.; produits du caoutchouc: 88 p.c.; produits du cuir: 27 p.c.; bois: 22 p.c.; pétrole et produits du charbon: 99.4 p.c.; fabrications diverses: 72 p.c. Cela, c'est pour le Canada. Mais ce sont des chiffres très importants.

Il est difficile de préciser véritablement l'ampleur du contrôle et de la propriété étrangers au Québec ou dans une province en particulier. Mais les chiffres indiqués semblent raisonnables en ce qui regarde le Québec. Il est à remarquer toutefois que l'Ontario a probablement un pourcentage de propriété étrangère plus élevé que le Québec.

Combien ce contrôle coûte-t-il aux investisseurs étrangers? Il est tout aussi intéressant de voir les conclusions du rapport Gray qui révèlent que, sur \$43.9 milliards que représente le financement étranger global au Canada pour la période entre 1946 et 1967, seulement \$9.7 milliards ou 22 p.c. ont été pris à des sources étrangères.

C'est-à-dire que 22 p.c. de l'investissement sont venus des étrangers. De 1960 à 1967, il y eut 19 p.c. seulement du financement total effectué par les sociétés dirigées par des intérêts étrangers qui provenait de l'extérieur. Le reste vient d'où? De nous autres, ce qui est très triste.

Les investisseurs étrangers, en effet, se sont

financés avec des sources canadiennes, y compris une utilisation proportionnellement accrue des gains cumulés, des déductions pour amortissements et des marchés canadiens de capitaux. Et même des subventions du gouvernement du Québec, d'Ottawa, des villes, des municipalités.

Mr. President, how have the Americans looked at foreign investment in Canada? — Pas d'objection de la part du député de Bonaventure que je parle en anglais?

M. LEVESQUE: Non.

M. LAURIN: ... to hear you.

M. TETLEY: I would like to read or refer to a report of Harvard Business School concerning the Americans' approach to investing in Quebec and in Canada. And for them, it is excellent business. That foreign investment in Canada is advantageous to foreigners can be seen from American studies of the problem. For example, a study prepared by a Harvard Business School team in 1971 for the Bureau of International Commerce of the United States Government, Department of Commerce — and I refer to the Harvard Business Review, September/October 1972, page 118 — noted that American investment abroad does the following for American: creates employment at home; aids the American balance of payments; assists local American markets and provides higher profits and wages in technological intensive fields at home. In effect, this report of the Harvard Business School is the Gray Report in reverse.

Voici, M. le Président, que les Américains trouvent que l'investissement chez nous est valable. Dans toute étude sur les investissements étrangers, il faut considérer non seulement les compagnies multinationales, mais aussi ce qu'on peut appeler les compagnies supranationales. Qu'est-ce qu'une compagnie supranationale? Les compagnies supranationales sont des institutions qui sont au-dessus du gouvernement et qui peuvent échapper au contrôle gouvernemental en raison de leur importance et de leur méthode de constitution en société. Quand le général de Gaulle a essayé de combattre ces grandes sociétés multinationales ou plurinationales, ces dernières ont déménagé en Allemagne de l'Ouest, voire même en Europe de l'Est et même à Moscou.

Récemment le gouvernement des Etats-Unis annonçait son intention de lutter contre les compagnies supranationales ou compagnies étrangères sur son sol, du fait que beaucoup de ces sociétés paient peu d'impôts (quand elles en paient), qu'elles sont soumises à peu ou pas de contrôle et qu'elles sont souvent en mesure,

grâce à leurs méthodes comptables et à leurs compagnies à l'étranger, d'échapper à toute forme de taxation et de contrôle.

M. le Président, j'arrive aux avantages des investissements étrangers, et après, je vais toucher — je suppose mardi — les inconvénients des investissements étrangers. Quels sont les avantages? Il est évident que les investissements étrangers peuvent apporter des avantages considérables. Pour n'en mentionner que quelques-uns, disons d'abord que les investissements étrangers ont favorisé la croissance économique de notre pays en nous fournissant les capitaux que nous n'aurions pas eus autrement, même si, comme je l'ai déjà mentionné, on a beaucoup exagéré l'importance de ces capitaux.

Les investissements étrangers créent souvent un niveau plus élevé d'émulation dans notre industrie et ce qui est un facteur très important, ils apportent les compétences administratives et technologiques qui manquent parfois dans notre pays. De plus, ils nous assurent des marchés où nous n'aurions pu pénétrer autrement. Enfin ils fournissent la formation, la possibilité d'acquérir des connaissances et de faire concurrence au sein de marchés plus gros et plus importants. Ces activités plus grandes et plus importantes nous sont rarement accessibles chez nous.

D'autre part, les grandes compagnies multinationales peuvent se permettre de faire des recherches coûteuses et de consacrer de fortes sommes au perfectionnement. Elles peuvent prendre des risques plus grands à cause de leur importance et absorber des pertes appréciables imputables à des idées nouvelles et à des produits nouveaux.

M. le Président, je voudrais demander l'ajournement du débat.

UNE VOIX: Adopté.

LE PRESIDENT: Cette motion d'ajournement du débat est-elle adoptée? Adopté.

M. TETLEY: M. le Président, puis-je ajouter que ce sont mes idées personnelles? Nous attendons toujours le rapport du comité.

M. LEVESQUE: M. le Président, je propose l'ajournement de la Chambre à mardi, quinze heures.

LE PRESIDENT: Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

L'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, quinze heures.

(Fin de la séance à 12 h 59)

ANNEXETableau V du rapport Gray

CANADA	Pourcentage de l'appartenance de la majorité à des non-résidents, en			
	Actif	Ventes	Bénéfices	Revenu imposable
Industrie de fabrication				
Aliments et boissons	31.2	27.2	30.1	32.5
Tabac	84.3	79.9	82.7	83.3
Produits du caoutchouc	93.1	91.4	90.0	88.4
Produits du cuir	22.0	21.4	25.2	27.3
Industries textiles	39.4	28.5	54.4	54.3
Bois	30.7	22.0	23.6	22.9
Meubles	18.9	15.6	20.8	23.2
Imprimerie, édition et entreprises connexes	21.0	13.8	22.3	23.2
Papier et entreprises connexes	39.4	41.4	40.6	40.2
Métaux primaires	55.3	51.1	62.4	64.3
Produits métalliques	46.9	45.2	65.0	63.1
Machinerie	71.8	72.6	78.9	88.3
Matériel de transport	86.6	90.5	89.9	88.5
Produits électriques	64.2	62.8	78.2	88.0
Produits minéraux non-métalliques	51.5	42.3	47.0	53.1
Produits du pétrole et du charbon	99.5	98.9	98.6	99.4
Produits chimiques	81.5	81.3	89.6	89.4
Fabrications diverses	53.9	51.2	72.1	72.6
Total — Fabrication	58.0	54.7	63.6	62.9

Tableau 5 — Rapport Gray, page 22.